



HYDRO-QUÉBEC
LE NOUVEAU PATRON PROMET
UN VIRAGE TRANSPARENCE C 1

TÉLÉVISION
TÉLÉ-QUÉBEC PASSE UN
FRANC-TIREUR À LA GUILLOTINE B 4



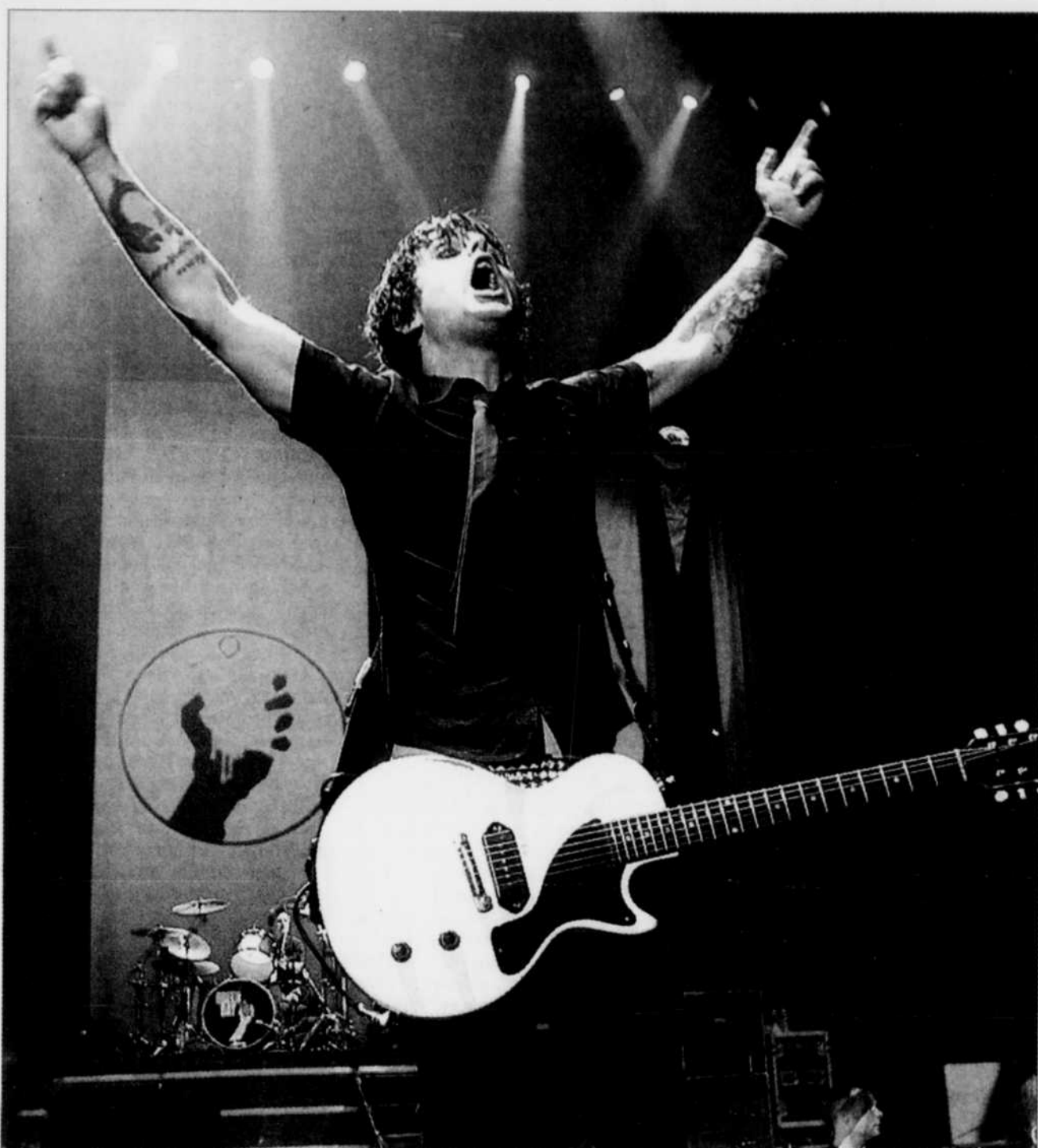
LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE MARDI 3 MAI 2005

GREEN DAY CÉLÈBRE SA RENAISSANCE AU COLISÉE



Groupe de l'heure sur la planète grâce à « American Idiot », un album vendu à plus de 6 millions d'exemplaires dans le monde, le trio californien Green Day, formé de Billie Joe Armstrong (photo), Mike Dirnt et Tré Cool, a littéralement soulevé le Colisée, hier, où 12 500 fans survoltés — une salle comble — lui ont réservé un accueil délirant. Pyrotechnie, costumes, succès passés et hits de l'heure, comme « Boulevard of Broken Dreams », ont comblé les inconditionnels du groupe. À lire en B 3.

MASSIF DE LA PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Le projet de 300 M\$ marque des points

MICHEL CORBEIL

MCorbeil@lesoleil.com

Le Massif de la Petite-Rivière-Saint-François est à quelques signatures gouvernementales près d'hériter d'un projet d'environ 300 millions\$. Les rencontres hautement confidentielles se sont succédé ces dernières semaines avec des ministres, tant à Québec qu'à Ottawa.

Pendant que l'attention des médias est

toujours attirée sur le Mont-Sainte-Anne pour la réalisation d'un investissement évalué, selon la rumeur, à 100 M\$, les propriétaires du Groupe du Massif sont prêts à aller de l'avant avec une proposition trois fois plus importante.

Selon les informations qui circulent, l'idée est aussi originale qu'ambitieuse. Plusieurs ont fait allusion au fait que la station touristique de Charlevoix a pour principal dirigeant Daniel Gauthier, l'ex-président du Cirque du

Soleil. « S'il n'avait pas "fait" le Cirque du Soleil, on dirait qu'il est fou, a laissé entendre sous le couvert de l'anonymat une personne bien au fait du dossier... C'est un projet très audacieux, très original. »

Celui-ci a fait l'objet de présentations dans plusieurs cabinets ministériels. Il y a un mois et demi, le personnel politique du ministre fédéral Jacques Saada,

Voir PROJET en A 2 >

Harper tient mordicus à un scrutin... même en été

Le caucus conservateur refuse de donner du temps aux libéraux

RAYMOND GIROUX

RGiroux@lesoleil.com

■ OTTAWA — Foi de Stephen Harper, il y aura des élections tôt ou tard, même en été. Les libéraux « seront éventuellement battus », a-t-il dit, et ce, même s'ils réussissent à tuer le temps aux Communes et à retarder l'inéluctable vote de confiance qui les attend dans les prochaines semaines.

Ainsi, le chef conservateur persiste et signe, malgré des sondages plus ou moins favorables à l'endroit de son parti. Mais les sondages lui importent peu, « notre rôle est de décider si nous appuyons leur programme, et personne ne nous suggère de le faire ».

M. Harper a confirmé à la suite d'un caucus spécial de ses députés, hier soir, « que nous ne pouvons pas appuyer le gouvernement, son programme, son budget, ses scandales et ses problèmes de corruption ».

Il est apparemment selon lui que « le Parti libéral n'a pas l'appui de la majorité de la Chambre des communes. Il devrait faire face à cette réalité aussi vite que possible » et, s'il retarde, le gouvernement provoquera des élections en été.

« Une élection en été est un problème pour tout le monde, a-t-il admis. C'est le pire moment pour tenir une élection, mais très simplement, nous avons la responsabilité de déterminer si nous appuyons ce gouvernement et ce budget. »

« Le gouvernement a signé (avec le NDP) une entente qu'il savait que nous ne pourrions pas appuyer, a-t-il ajouté. Il doit vivre avec les conséquences » de son choix.

« S'ils retardent le vote, ils choisissent la date des élections, a-t-il ajouté. Ce n'est pas l'opposition qui détermine la date du vote, c'est le gouvernement. »

M. Harper accuse les libéraux de violer la Constitution en ne proposant au-

cun projet de loi posant la question de confiance envers le gouvernement pendant le prochain mois.

Voir SCRUTIN en A 2 >

Plus d'information Page A 10



Le conservateur Lee Richardson tient une affiche pastichant la série sur la mafia « The Sopranos » où ce sont les « Libranos » de Jean Chrétien et Jean Brault qui tiennent la redette.

SOMMAIRE

Agenda	B 6	Décès	C 7
Bandes dessinées	B 7	Horoscope	B 7
Bourses	C 5	Loteries	A 2
Bridge	S 15	Météo	S 16
Chroniqueurs		Mot mystère	B 7
Julie Lemieux	B 3	Mots croisés	B 7
Normand Provencher	A 5	Petites annonces	S 12
		Télévision	B 4

MÉTÉO

Max. 8, min. 4
Nuageux avec averses
et vents légers.
Détails page S 16.

Précipitations (avant hier)

Ce mois-ci: 1,6 mm Lan dernier: 0,2 mm
Cet été: 1,6 mm Lété dernier: 0,2 mm

QUÉBEC,
109^e ANNÉE, N° 117

FLORIDE, 1,89 \$ US

MONTREAL, 87c

OTTAWA 87c

PLUS TAXES

65c PLUS TAXES



27657 00072

À LIRE AUJOURD'HUI



■ Nouvelle hausse des frais afférents à l'Université Laval Page A 4
Malgré le gel des frais de scolarité, il en coûtera encore plus cher pour étudier à l'Université Laval l'an prochain, en vertu d'une hausse que le conseil universitaire s'apprête à entériner ce matin.

LA QUESTION DU JOUR

@ QU'EN PENSEZ-VOUS?

Le nouveau patron d'Hydro promet plus de transparence: que voulez-vous savoir?

ÉCRIVEZ-NOUS À opinion@lesoleil.com
Pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

Lévis change son fusil d'épaule: feu vert à Rabaska

MARC SAINT-PIERRE

MSPierre@lesoleil.com

Cette fois, les élus lévisiens, y compris le maire Jean Garon, ont indiqué en noir sur blanc à quelle enseigne ils logent en ce qui concerne Rabaska.

À 13 contre 3, ils se sont déclarés en faveur du projet de port méthanier, à l'occasion d'une séance du conseil ponctuée des applaudissements et des huées du public, hier soir.

Les 13 ont effectivement convenu que la Ville de Lévis se déclare « favorable à l'implantation du terminal et du gazoduc, considérant que la réalisation du projet est conditionnelle à l'obtention d'approbations de nombreuses instances gouvernementales,

notamment en regard de la sécurité et de l'impact environnemental des installations ».

Du même souffle, ces mêmes 13 élus se sont dits d'accord pour entreprendre les démarches requises « pour la conclusion d'un protocole d'entente avec la Société en commandite Rabaska représentée par son commandité Rabaska inc. relatif à ses engagements envers la municipalité et ses citoyens ».

Seuls le conseiller Jean-Claude Bouchard, représentant de l'est de Lévis, les conseillères Lise Brochu-Asselin, de Desjardins, et Béatrice Demers, de Chaudière-Ouest, ont voté contre ces engagements.

En octobre dernier, en l'absence du maire, le conseil avait voté à 12 voix

contre 3 en faveur d'une résolution s'opposant à l'implantation du terminal dans l'est de la ville.

Hier soir, en début de séance, comme à l'habitude, la période de questions allouée au public a été l'occasion pour des Lévisiens de l'est et d'autres opposants de tirer quelques salves contre le grand projet et les conseillers qui le soutiennent. Notamment le président du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM), Gaston Cadrin, qui a demandé aux élus s'ils étaient conscients qu'ils allaient passer à l'histoire de la même

Voir RABASKA en A 13 >

Plus d'information Page A 3



LUNETTES FLY® GRATUITES!*

Valeur de
90\$

QUÉBEC
1220, boul. Charest O.
681-4646

LES SAULES
3755, boul. Hamel
871-6740

LÉVIS
155, route Kennedy,
833-3282

VANIER
385, rue Lavoie,
683-1010

BEAUPORT
639, rue Clémenceau,
661-1212

AUTOPNEU
AUCLAIR

* À l'achat de 4 paires.
Choix de modèles disponibles.
Jusqu'à épuisement des stocks.

POUR NOUS
JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randoin, bureau 4, à Québec (Québec) G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 40065022. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

D E M A I N
DANS LE SOLEIL

LE CANADA CONTRE LA SLOVÉNIE



Le Canada reprend le collier, aujourd'hui, au Championnat mondial de hockey, en affrontant la Slovaquie. Roberto Luongo défendra la cage canadienne.

Dans le cahier Sports

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE?

CONTACTEZ-NOUS

Vous avez été témoin d'un événement, avez observé des faits qui soulèvent des questions, avez des idées de reportages, d'enquêtes ou de dossiers qui pourraient être réalisés par un journaliste?

Téléphonez-nous: (418) 686-3394

Télécopiez-nous: (418) 686-3374

Écrivez-nous: redaction@lesoleil.com

ou à:

Nouvelles LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6

SCRUTIN

Suite de la Une

Les conservateurs ont par ailleurs déjà payé le prix de la nouvelle alliance entre le NPD et les libéraux alors que leur proposition de non-confiance déposée au Comité des comptes publics a été battue par six contre cinq, de sorte qu'elle ne se rendra jamais sur le plancher des Communes. Mais cette guerre de procédure se poursuit jour après jour, le PCC multipliant les manœuvres pour forcer un vote le 18 ou le 19 mai, tandis que les stratèges du PLC contre-attaquent de toutes les manières possibles.

«La situation évolue d'heure en heure», a constaté le numéro deux conservateur, Peter MacKay, et personne n'a de scénario définitif à proposer pour sortir de cette crise politique qui paralyse le Parlement comme l'ensemble du gouvernement.

Si les sondages font foi de tout, en politique, le tassement du vote conservateur depuis l'adresse à la nation de M. Martin, il y a 10 jours, pourra toujours être contré par la publication du témoignage de Charles Guité devant la Commission Gomery. La comparaison de l'ancien directeur général du PLC (Q), Benoît Corbeil, à la fin de la semaine, ne fera qu'ajouter de l'huile sur le feu, surtout s'il donne devant le juge les noms qu'il a refusé de dévoiler dans ses entrevues.

Un éventuel vote promet de toute manière d'être très chaud car aucun des trois députés indépendants, dont le vote est essentiel pour la survie du régime Martin, n'a voulu jusqu'ici couper les ponts avec le gouvernement. Si Carolyn Parrish a toujours dit qu'elle soutiendrait les libéraux même si elle a été expulsée du caucus pour cause d'antiaméricanisme abusif, les deux autres, Chuck Cadman et David Kilgour, gardent leurs cartes bien serrées sur leur poitrine.

Seul élément nouveau, M. Kilgour a éteint la rumeur selon laquelle il ne participerait à aucun vote qui se tiendrait après la mi-mai pour cause de mission en Asie. «Je serai présent à

la Chambre pour me prononcer chaque fois qu'un vote de confiance sera tenu», a-t-il assuré par voie de communiqué.

La donne mathématique changera toutefois après la partielle du 24 mai dans une circonscription de Terre-Neuve. Si les libéraux conservent ce château fort traditionnel, le gouvernement pourra respirer plus à l'aise avec ses 151 appuis contre 153 députés du Bloc et du PCC prêts à l'abattre.

Mais si les conservateurs lui arrachent le siège, même les trois indépendants n'auront plus aucun rôle à jouer dans ce psychodrame. Seul inconvénient, les Communes font relâche entre le 20 et le 30 mai, ce qui reporterait les élections au 11 juillet, au cœur des vacances estivales.

PRISONNIERS DES COMMUNES

Du côté des Communes, aucun élu n'a l'autorisation de sortir, un vote de non-confiance pouvant surgir à tout moment de la besace d'un législateur plus subtil que les autres. Les ministres de Paul Martin en déplacement à l'extérieur ou qui prévoient l'être au cours des prochains jours ont ainsi été rappelés d'urgence dans la capitale. Deux comités parlementaires, ceux du Patrimoine et de l'Immigration, se sont de leur côté fait couper les ailes et intimé l'ordre de travailler au bureau, en quelque sorte, plutôt qu'en tournée dans le pays.

Ainsi, la ministre des Anciens combattants, Albina Guarnieri, n'aura passé que 24 heures aux Pays-Bas pour célébrer le 60^e anniversaire de la libération de ce pays avant son rappel, de sorte qu'après l'annulation de la visite prévue de M. Martin, aucun élu canadien ne participera aux célébrations.

Le ministre des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew, qui devait participer à la Conférence des Nations unies sur le Traité de non-prolifération nucléaire, était plutôt assis à son siège pour répondre aux questions des députés. Ses collègues Bill Graham, à la Défense, qui devait faire partie de la délégation canadienne aux Pays-Bas, et Aileen Carroll, à la Coopération internationale, qui devait se rendre au Moyen-Orient, ont annulé eux aussi leurs déplacements.

LE SOLEIL reprend
du terrain face au
Journal de Québec

Le tirage du quotidien LE SOLEIL se rapproche de celui du *Journal de Québec* selon les dernières données publiées par la firme de contrôle ABC. Ces résultats inversent la tendance observée l'an dernier et révèlent un témoignage clair d'appréciation de nos lectrices et lecteurs face aux initiatives prises par LE SOLEIL en 2005.

Pour la période de six mois terminée le 31 mars 2005, l'écart des exemplaires vendus par les deux quotidiens du lundi au vendredi est réduit de 650 copies à la faveur du SOLEIL. Le dimanche, LE SOLEIL ferme l'écart de façon encore plus importante, reprenant 1036 copies à son concurrent. Pour le *Journal de Québec*, les résultats à ces chapitres se situent à l'opposé de ceux qu'il avait obtenus en 2004. En effet, il avait enregistré l'année dernière une croissance de ses ventes de 1004 copies du lundi au vendredi, et de 127 copies le dimanche. Cette année, ses ventes sont en recul marqué de 1072 exemplaires du lundi au vendredi, et de 1166 copies le dimanche.

Pour l'ensemble des jours de publication, la reprise du SOLEIL se confirme aussi. L'écart est cette fois réduit de 361 copies*. L'édition du samedi représente désormais le plus important défi pour LE SOLEIL, alors qu'il a cédé 1761 copies additionnelles à son concurrent.

Les chiffres sur le tirage des journaux, vérifiés et publiés par ABC, sont encourageants pour l'équipe du SOLEIL. En confirmant la réduction de l'écart entre le *Journal de Québec* et LE SOLEIL, ils démontrent un appui tangible de nos lectrices et lecteurs envers les efforts pour améliorer le contenu de notre journal. Notre équipe éditoriale et nos journalistes s'en réjouissent. Avec le témoignage de votre satisfaction et vos encouragements, ils sont plus déterminés que jamais à fournir jour après jour un compte rendu encore plus complet de l'actualité locale, régionale et nationale, dans tous les domaines qui affectent la vie de nos concitoyens. Les contenus d'information s'enrichissent

dans les pages du SOLEIL des opinions de nos lectrices et lecteurs, tout comme des commentaires de nos chroniqueurs et éditorialistes. Nous sommes fiers et honorés de la confiance manifestée envers LE SOLEIL.

Compte tenu de leur nature plus récente, les améliorations au contenu du SOLEIL n'ont malheureusement pas trouvé écho dans l'évaluation du lectorat réalisée récemment par la firme Nadbank. Les résultats publiés par cette entreprise en mars dernier portaient sur l'année 2004 et découlaient d'un sondage mené auprès des lectrices et lecteurs. De son côté, ABC rapporte l'activité réelle de vente et de tirage des quotidiens jusqu'au 31 mars 2005. Les résultats dont je suis fier de rendre compte aujourd'hui marquent donc la réussite de nos plus récentes initiatives pour affirmer le leadership éditorial du SOLEIL et le renouvellement de ses contenus.

Au nom de tous nos artisans, je remercie avec joie les lectrices et lecteurs qui font confiance à l'équipe du quotidien LE SOLEIL. Soyez assurés que votre message de support est entendu et que nous nous acharnerons à innover et à faire encore mieux pour vous satisfaire. Nous continuerons de construire pour votre bien-être et la cohésion de notre communauté un journal unique par sa pertinence, sa qualité, son professionnalisme et son ouverture aux opinions diverses.

À tous nos annonceurs, j'adresse également un témoignage sincère de reconnaissance. Vous êtes en 2005 plus nombreux à choisir LE SOLEIL pour transmettre vos messages publicitaires. Nous nous engageons à être toujours à la hauteur de cette confiance.

Merci enfin à nos employés(es), pour qui la passion et l'effort demeurent la meilleure façon de montrer qu'ils sont au service de nos lecteurs et lectrices et de nos annonceurs.

* La moyenne des sept jours de publication résulte d'un calcul effectué par LE SOLEIL.



André Provencher
Président et éditeur
AProvencher@lesoleil.com

PROJET

Suite de la Une

responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour le Québec, a eu droit à l'exposé.

Les instigateurs ont évidemment rencontré les autorités québécoises. Il y a un mois, la ministre Françoise Gauthier (Tourisme) a eu droit à un exposé à ce sujet. Le vendredi 22 avril, c'était au tour de Michel Després, (Transports) et «parrain» de la région de Québec. Tous deux ont confirmé avoir pris connaissance du dossier. Mais aucun n'a pu en dévoiler le moindre détail. Tous ceux qui l'ont consulté ont signé une entente de confidentialité.

Le vice-président du Groupe du Massif, Jean-Michel Perron, a indiqué au SOLEIL qu'il est «mal à l'aise» de parler tout de suite du projet. «Il n'est pas encore public», a-t-il précisé, pour excuser le fait qu'il ne puisse divulguer ni l'ampleur des budgets nécessaires ni le genre de projets à réaliser. Il s'est dit assuré d'une chose, par contre. «Comme promoteur, nous sommes prêts. Nous avons l'argent. Il y a la contribution gouvernementale» à régler.

C'est au compte-gouttes que les données filent. Il s'agit d'un concept comportant plusieurs volets. Une source a affirmé que ce sera l'antithèse de l'aménagement récréotouristique du Mont-Tremblant, au nord de Montréal. «On ne scraper pas le paysage.»

Les consultations à huis clos ne se sont pas limitées aux seuls représentants d'Ottawa et de Québec. Au contraire, s'est fait dire LE SOLEIL. Les présentations ont été faites aux représentants et aux élus de la population dans la région bien avant que les équipes politiques des deux paliers de gouvernement supérieur en soient saisies.

Les inspirateurs du projet «ne voulaient pas que les gens touchés l'apprennent par les journaux», a-t-on dit en insistant que bien des promoteurs devraient prendre exemple sur le Groupe du Massif. Dans tous les cas, MM. Gauthier et Perron se seraient chargés de livrer eux-mêmes le message.

Jean-Michel Perron s'est limité à rappeler que des éléments sont déjà

connus. La transformation en hôtel de la ferme Filbaie, un bâtiment agricole singulier, construit au début du XX^e siècle, et la remise sur les rails d'un train qui relierait notamment Petite-Rivière-Saint-François à La Malbaie, en font partie. Il n'a pas voulu en dire plus.

Les informations obtenues laissent

croire qu'un volet hébergement inusité verra le jour. Certains ont insisté qu'il y aura des éléments portant sur la culture, l'environnement et la science. À ce sujet, un informateur a fait allusion à la possible construction d'un observatoire. Cet automne, M. Gauthier avait annoncé que ses projets créeraient 500

emplois dans Charlevoix. Pour réaliser l'ensemble projeté, a-t-on poursuivi, les promoteurs préconisent une formule «tiers-tiers-tiers», où chaque palier de gouvernement met une quote-part égale à celle des investisseurs.

À Ottawa, Jean Lapierre, lieutenant de Paul Martin, est aussi au courant du

projet. Un comité ministériel planche sur l'examen de l'idée. Il serait hasardeux de prédire une annonce avant la fin de l'été. «Je n'ai pas d'information à l'effet que tout aille de l'avant très rapidement, a dit un membre du personnel politique fédéral. Le projet ne rentre pas dans les programmes existants.»

FÊTE DES MÈRES
DIMANCHE 8 MAI

CONTEMPORAINE PETITE

LE CARDIGAN RAYURES SOYEUSES 39.95
Parfaitement proportionné pour la femme de 5 pieds 4 pouces et moins, un cardigan en tricot souple coton et rayonne qui a une belle texture subtilement lustrée. Combinaisons de coloris pure mode de rose ou bleu. T.p.p.m.g.tg.

LE PULL RAYE MARIN 29.95
En proportions parfaites pour la femme de 5 pieds 4 pouces et moins, un pull en fin tricot de coton stretch, encolure ronde avec bande contrastante boutonnée. Un cadeau exclusif à offrir en combinaison de rouge et blanc. T.p.p.m.g.tg.

LA CHEMISE FLEURS ET PRESSIONS NACRÉS 29.95
De notre collection exclusive de blouses coupées pour la femme de 5 pieds 4 pouces et moins, une chemise en fin coton fleuri, manches à rouler. Tons de noir, blanc, bleu, corail. P.m.g.tg. Disponible en coupe régulière.

LA CHEMISE GAUFREE IRISÉE 39.95
Un cadeau Simons exclusif, une chemise texturée dans une coupe petite impeccable, en mélange de coton stretch confort. Coloris lumineux de bleu, sable, corail. T.p.p.m.g. Aussi disponible en coupe régulière.

simons

UN CADEAU POUR VOS CADEAUX I
Magasinez, nous emballons. La boîte-cadeau Simons, une tradition de qualité.

• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIE DE LA CAPITALE, VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO • LAVAL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

Résultats	
LOTTO QUÉBEC Tirage du 2005-05-02 02 03 09 17 19 27 28 31 33 34 41 43 46 48 50 53 60 61 66 67	Extra Tirage du 2005-05-02 414 2371 NUMERO 264939
NE MANQUEZ PAS CE SOIR ROUE DE FORTUNE À 10h25	

ACTUALITÉS



Première journée de calme, hier, à Petite-Rivière-Saint-François, après une semaine mouvementée.

PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Les inondations mènent à une remise en cause du développement

SYLVAIN DESMEULES
Collaboration spéciale

PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS — « À partir de maintenant, il ne se fera pas n'importe quoi dans la montagne », réfléchissait le maire de Petite-Rivière-Saint-François, Jean-Guy Bouchard, conscient qu'il faudra désormais accorder un peu plus de respect à la nature.

Une semaine après le début des mouvements de sols, les citoyens ont enfin connu une journée tranquille, sous le soleil par surcroît, même si le danger est encore présent dans au moins trois zones. La nouvelle faille découverte dimanche n'a pas évolué davantage. Des instruments de mesure estiment sa progression depuis. La journée d'hier était donc propice à réfléchir aux lendemains de cette tragédie naturelle, tout en souhaitant qu'aucun nouveau glissement de terrain ne vienne perturber la vie des résidents.

« Nous aurons une réflexion sur le développement, c'est certain, pour assurer la sécurité de chaque résidence. Il y aura certainement un contrôle sur la coupe d'arbre en montagne, par exemple. S'il faut exiger des permis pour connaître la nature de chaque intervention, nous le ferons. Est-ce que les futurs lotissements pour le développement résidentiel et de villégiature seront réduits ? C'est le genre de questions que nous nous poserons », a dit le maire Bouchard.

Le rapport d'experts est attendu avec impatience, pas juste des autorités, mais aussi des citoyens puisqu'il permettra à certains de retourner chez eux et à d'autres de connaître la nature du danger. « J'imagine qu'il y aura des recommandations sur des mesures techniques et aussi des mesures financières. Nous espérons grandement une aide financière parce que si on ne nous donne pas les moyens, ça donne rien », croit aussi M. Bouchard, qui attendait aujourd'hui le dépôt du rapport. Selon nos informations, celui-ci ne serait cependant pas disponible avant mercredi.

La direction de la Sécurité civile était encore incapable hier de dire quand l'analyse allait être terminée. « Encore hier (dimanche), nous avions un expert qui investiguait certains sites en fonction de nouveaux éboulements. Le rapport devrait nous permettre de dire si certains évacués peuvent réinté-

grer leur maison ou le contraire, si l'avis d'évacuation doit se poursuivre pour eux », disait Martin Simard, directeur général de la sécurité civile.

Le maire Bouchard n'est pas seul à espérer beaucoup de ce rapport. Depuis le début de la semaine, plusieurs citoyens ont remis en question, sous le couvert de l'anonymat, diverses interventions en montagne qui pourraient expliquer la réplique de la nature.

Gérald Maltais, conseiller municipal en charge de la sécurité publique, partageait le point de vue du maire même s'il est considéré dans l'opposition. « C'est le temps que le rapport soit déposé. On commence à dénoter un peu d'impatience chez les évacués. Ce rapport va nous permettre de prendre conscience que la montagne, il faudra la respecter tout comme il nous faut avoir du respect pour la nature. J'espère que les recommandations contenues dans le rapport seront suivies à la lettre », disait-il.

Le document, nous dit M. Simard, proposera des recommandations sur des travaux, des solutions à long terme et des explications des récents événements.

« Il est tombé plus de 100 millimètres de pluie au cours de la dernière semaine. La falaise est encore fragile et il existe toujours une vulnérabilité des sols dans la montagne, même si nous n'annonçons pas de précipitations significatives dans les prochaines heures », précisait M. Simard, justifiant du même coup l'état d'alerte local maintenant qui se résume à l'évacuation de 83 résidents (43 résidences principales).

« J'ai été élevé ici et je n'avais jamais vu ça avant. Des coups d'eau avec de la neige, oui, mais pas des coulées de terre comme ça. C'est décourageant et ce n'est pas drôle », disait pour sa part Paul-Henri Tremblay, montrant le côté exceptionnel de la chose.

Le réseau ferroviaire, obstrué à la suite d'éboulements, ne pourra être utilisé avant jeudi ou vendredi. La municipalité a prévu utiliser les remontées mécaniques de la station de ski du Massif advenant une catastrophe scindant le village en deux. Un service d'alimentation en nourriture a aussi été instauré. Enfin, dans le reste de Charlevoix, il reste encore 10 résidences évacuées si on inclut Saint-Anne-de-Beaupré, soit plus d'une vingtaine de personnes. Seule l'Isle-aux-Coudres a vu la situation revenir à la normale.



Martin Simard, directeur de la Sécurité civile

PORTS MÉTHANIER

Charest dit oui aux projets

MARTIN OUELLET
Presse canadienne

■ En dépit des craintes de la population et des groupes écologistes, l'aménagement de ports méthaniers représente une bonne occasion d'affaires pour le Québec, a estimé, hier, le premier ministre Jean Charest.

« Il y a là un bon potentiel de développement économique », a plaidé M. Charest devant les 400 invités de la conférence de l'Association canadienne des membres des tribunaux d'utilité publique (CAMPUT), qui se tient à Québec. Les terminaux méthaniers, a fait valoir M. Charest, permettront de « diversifier le menu énergétique », en offrant une source alternative d'approvisionnement en gaz naturel pour le Québec et l'est de l'Ontario.

Deux projets de port méthanier sont sur la table actuellement au Québec. L'un à Cacouna, qui semble rallier la population, et un autre, beaucoup plus controversé, dans la région de Lévis.

Le projet Rabaska, initié par Gaz Métro, Enbridge Inc. et Gaz de France, prévoit la construction, à l'est de Lévis, d'un terminal capable d'accueillir

des navires transportant du gaz naturel liquéfié (GNL), en provenance, entre autres, de l'Algérie.

Nécessitant des investissements de 700 millions \$, le projet Rabaska se doit d'obtenir toutes les autorisations gouvernementales requises à sa réalisation, mais continue encore de soulever de vives objections de la part de certains groupes de citoyens et d'organismes environnementaux. Ces derniers redoutent les dangers et les impacts environnementaux liés à la manipulation et au transport du gaz.

Des craintes injustifiées, a commenté le ministre des Ressources naturelles, Pierre Corbeil,

lors d'un point de presse en marge de la conférence. « J'invite les gens à s'accaparer les informations sur le sujet et à regarder ce qui se fait ailleurs dans le monde. Nous ne sommes pas à expérimenter une nouvelle technologie, cela existe depuis plus de 40 ans », a-t-il avancé.

Prévoyant une croissance significative de la demande de gaz au cours des prochaines années, le ministre Corbeil s'est dit d'avis que le Québec ne devait pas manquer l'occasion « d'entrer de plain-pied dans la distribution de gaz naturel liquéfié ».

« Une filière d'avenir, selon lui, sur le plan du développement économique.

Le ministre Corbeil juge injustifiées les craintes des citoyens



Le premier ministre Jean Charest voit un « bon potentiel de développement » dans ces projets.

Andrée Boucher craint l'arrivée de « juniors » à l'hôtel de ville

ISABELLE MATHIEU
Imathieu@lesoleil.com

S'il ne fallait qu'une raison à l'ex-mairesse Andrée Boucher pour sauter dans la campagne électorale, ce serait l'espoir de panser certaines plaies laissées par le scandale des commandites. Et aussi pour ne pas laisser la Ville à des débutants!

Les raisons d'y aller commencent à peser lourd dans la balance de l'ex-mairesse de Sainte-Foy. Surtout que les sondages continueraient à la placer en bonne position...

Et le contexte à l'air de s'y prêter. En effet, celle qui passe plusieurs après-midi à regarder la Commission Gomery à la télévision, en s'occupant avec des travaux manuels, a un peu l'impression de voir l'histoire se répéter. « Je m'étais présentée en politique car j'étais tannée de voir des créatures de partis politiques ou des marionnettes de promoteurs, se rappelle-t-elle. Là, avec la Commission Gomery, on voit beaucoup d'élus qui n'ont pas un vrai sentiment pour le métier politique. »

Il faut absolument remettre de la fierté dans la politique, ajoute-t-elle, et faire en sorte que les gens continuent d'avoir un vrai choix.

Andrée Boucher ne sent pas que, dans la campagne actuelle, la ligne de l'opposition sera représentée comme il se doit. « Paul Shoiry est parti trop tard et l'opposition n'a pas été assez vi-

goureuse, évalue-t-elle. Il faut absolument quelqu'un face à Claude Larose, qui symbolise le pouvoir, et surtout face à Marc Bellemare. »

Si elle fait confiance à Claude Larose pour parler de politique et voit d'un bon œil la candidature de Hugo Lépine, la vieille routière de la politique pense que « ce serait une bonne chose s'il y avait au moins une autre personne pour affronter Bellemare ». « Et ça ferait une campagne plus intéressante si j'étais là ! », convient-elle.

Il n'y aurait rien de pire, évalue Mme Boucher, que de voir une vague de « juniors » prendre le pouvoir à l'hôtel de ville. « La Ville est déjà au ralenti depuis plusieurs mois à cause des élections, dit-elle. Il ne faudrait pas maintenir la Ville dans ce rythme-là pendant quatre ans parce que l'équipe est en train d'apprendre. C'est beau de prendre le pouvoir, mais il faut savoir quoi faire avec après ! »

Si elle embarque dans le train, l'ex-mairesse le fera aussi pour amener sur la place publique des enjeux qui lui apparaissent primordiaux, comme les finances de la Ville. « On a voulu se donner des villes de l'ampleur des nouvelles villes, il faut au moins avoir des campagnes électorales où les enjeux sont à cette hauteur. »

Après avoir subi la défaite aux élections de 2001 et lors du référendum sur les défusions en 2004, la combative politicienne hésitera-t-elle par crainte d'un nouveau revers ? « On peut perdre en gagnant si on a donné notre 100 % », rétorque-t-elle.

Chez Laurier, tout est possible !

PONTIAC WAVE
ECONOMIQUE



139\$ /mois*

PONTIAC G6
NOUVEAU



249\$ /mois*

PONTIAC VIBE
5,9 l/100 km



269\$ /mois*

BUICK ALLURE CX
0% à l'achat



269\$ /mois*



Le plus grand concessionnaire Pontiac Buick Cadillac GMC de l'est du Québec.
Un service Triple Couronne depuis 9 années de suite.
Un service de carrosserie complet disponible sur place.

*Location 48 mois sauf Wave 60 mois, comptant Wave 2263\$, G6 3992\$, Vibe 2597\$, Allure 4440\$ ou échange équivalent, 20 000 km/an. Taxes en sus. **Tous rabais GM. Taxes et transport en sus. Photos à titre indicatif.

3001, avenue Kepler, Sainte-Foy

www.laurierpontiac.com

659-6420



PONTIAC BUICK Cadillac GMC



Odette Gagnon et Cheryl Ann Dagenais travaillent auprès des familles qui ont des problèmes de logement.

Des familles frappent à la porte de L'Auberivière

MARC LESTAGE

MLestage@lesoleil.com

■ Les personnes qui travaillent auprès des jeunes et des familles qui ont des problèmes de logement dans la région de Québec sont au bord de la crise de nerfs.

« La semaine dernière, trois ménages nous ont contactés parce qu'ils risquaient de se retrouver à la rue le 1^{er} mai », expliquait hier matin Cheryl Ann Dagenais du comité d'aide aux locataires du secteur de Sainte-Foy.

La travailleuse sociale a appris au cours de la fin de semaine que deux familles avaient réussi à se dépanner par miracle. « Mais je suis incapable de joindre l'autre famille. Ils sont peut-être dans la rue. À moins qu'ils se soient installés chez des amis avec tous leurs bagages », d'expliquer M^{me} Dagenais.

À ses côtés, Odette Gagnon qui travaille auprès des jeunes dans l'ouest de la nouvelle grande ville de Québec raconte que « des familles avec enfants étaient tellement dépourvues, ces dernières semaines, qu'elles ont frappé à la porte de L'Auberivière », le

refuge pour sans-logis situé en face de la gare du Palais, dans la basse ville de Québec.

Le problème du logement est tellement persistant que les travailleurs communautaires ne se donnent même plus la peine d'écrire de nouveaux communiqués.

Lors de la petite conférence de presse d'hier matin, on distribuait un épais dossier garni des communiqués datés du mois de mars et annonceurs de la crise actuelle. Il ne sera pas nécessaire non plus d'écrire une nouvelle lettre « à tous les élus municipaux » pour leur rappeler l'importance d'agir. La missive datée du 3 mars est toujours d'actualité.

En deux mots comme en mille, Cheryl Ann Dagenais et Odette Gagnon ne savent plus à quel saint se vouer.

« On nous dit que des allocations se-

ront disponibles pour aider 1000 familles de plus sous forme de dépannage cet été, mais il n'existe encore aucune mesure locale permettant de créer des centres d'hébergement communautaires où logeront les familles sans-abri, à compter du 1^{er} juillet », regrette Cheryl Ann Dagenais.

Pourtant, dans l'arrondissement de Sainte-Foy, dit-elle, le tiers des 3000 jeunes de 15 à 24 ans, doivent verser plus de la moitié de leurs revenus pour payer le loyer.

Selon Statistique Canada, la plupart des parents de ces jeunes doivent eux consacrer plus de 30 % de leurs revenus au logement. Chez les 65 ans et plus, un sur cinq doit verser plus de la moitié de ses revenus au logement.

La solution ?

« Il faudrait recommencer à construire des HLM (les derniers datent de 1993) et surtout que l'on cesse de jouer les hypocrites et de tout faire pour cacher la grande pauvreté qui gruge le tissu social de communautés apparemment prospères comme Sainte-Foy », explique M^{me} Dagenais.

UNIVERSITÉ LAVAL

Nouvelle hausse des frais en vue

VIOLAINE BALLIVY

VBallivy@lesoleil.com

■ Quelques semaines à peine après avoir soulevé la colère de ses étudiants en leur annonçant qu'ils paieraient 50 \$ chacun par année pour la modernisation de son système informatique, l'Université Laval récidive et s'apprête à se faire encore plus gourmande pour boucler son budget. Malgré le gel officiel des frais de scolarité, il coûtera l'an prochain 68 \$ de plus pour étudier à temps plein sur le campus lavallois.

LE SOLEIL a appris que les membres du conseil universitaire s'apprêtent à entériner ce matin une augmentation des frais facturés aux étudiants de 0,75 \$ par crédit, pour un montant maximal de 18 \$ par année. Cette nouvelle hausse s'appliquera en septembre, en même temps que celle de 50 \$ annoncée cet hiver — et aussitôt vivement critiquée — destinée à amasser la moitié des 20 millions \$ nécessaires pour réactualiser le système informatisé de gestion des études.

Cette fois-ci, les billets verts serviront à financer la croissance des coûts d'exploitation de certains services gratuits directement liés à la qualité de vie des étudiants, comme l'agence de placement, le service de conseiller pédagogique et le bureau de l'orienteur. Une partie du montant récolté devrait aussi être utilisé pour mettre sur pied un portail Internet destiné à faciliter la recherche d'information sur les bourses offertes aux étudiants et réclamé, semble-t-il, par ces derniers.

DOSSIER AMBIGU

Informée de ce projet, la CADEUL, l'association étudiante qui regroupe sous son aile tous les étudiants au baccalauréat de l'Université, l'a rejeté à son dernier caucus, mais de façon moins vigoureuse qu'à l'hiver, pour dénoncer la hausse de 50 \$, ou qu'en 2002, lorsque la facture des étudiants a gonflé de 180 \$.

« C'est un dossier ambigu, remarque Antoine Houde, président de la CADEUL. On ne peut pas dire qu'on est contre, contre, contre, parce que le sort des services aux étudiants en dépend. Mais on ne peut pas voter en faveur non plus, parce qu'on irait contre notre logique. Nous sommes opposés à toute augmentation des frais de scolarité, quelle qu'elle soit. »

M. Houde explique que les étudiants

tiennent à préserver le campus du principe d'universalité de l'accès aux services à la vie étudiante, bien implanté à Québec, et contrairement à plusieurs autres campus. « Dans certaines universités, les étudiants ne paient pas pour ces services au moment de s'inscrire, mais ils doivent débours 30 \$ pour une consultation avec un psychologue, ou 10 \$ pour aller voir l'orienteur. On n'a pas envie d'instaurer le principe d'utilisateur-payeur ici », dit M. Houde.

L'administration de l'Université Laval est restée volontairement muette hier, mais elle aurait fait savoir à certains porte-parole étudiants que, si la hausse est rejetée, le paiement à la pièce pour certains services sera envisagé. Mais quelle que soit l'issue du vote sur le budget ce matin, la voix des étudiants risque d'avoir bien peu de poids dans le dénouement de cette histoire. L'Université Laval est tenue de les consulter pour tout changement apporté aux frais dits de « gestion » liés à la gestion du dossier étudiant, mais elle ne l'est pas pour les frais « afférents » liés aux services parauniversitaires.

« Ça prouve une chose : nous avons un besoin urgent d'une loi cadre pour réglementer ce genre de frais », estime M. Houde.

Le prédécesseur de Jean-Marc Fournier au poste de ministre de l'Éducation, Pierre Reid, avait promis de concrétiser cet engagement électoral du Parti libéral dans les deux premières années de son mandat, avant de revenir sur sa parole pour évoquer plutôt un horizon de quatre ans.

Au total, les frais afférents, de gestion et technologiques s'élèveront à 426 \$ par année à l'Université Laval en septembre. En 2004-2005, un étudiant à temps plein payait en moyenne 335 \$.

EN BREF

Un Chilien à la tête de l'OEA

■ WASHINGTON — Le ministre de l'Intérieur du Chili, José Miguel Insulza, a été élu à la tête de l'Organisation des États américains (OEA) hier, pour un mandat de cinq ans. Âgé de 62 ans, avocat de formation et ancien ministre des Affaires étrangères, M. Insulza a obtenu 31 votes. Le Mexique et la Bolivie se sont abstenus, tandis que le Pérou a déposé un vote blanc. Il prêtera serment le 25 mai. Le ministre canadien des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew avait été pressenti pour occuper le poste. Certains médias canadiens avaient même confirmé sa nomination. Son élection aurait pu en effet dénouer l'impasse, du fait que les deux candidats au poste étaient nez à nez. Mais vendredi une solution est finalement intervenue. AP-PC

Épargner, c'est se faire plaisir sans dépenser :

1 800 463-5229

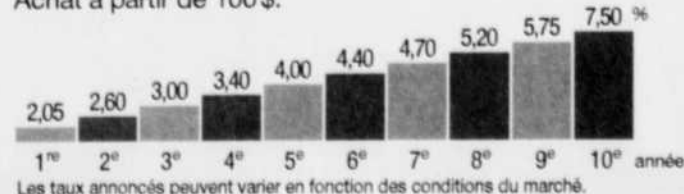
Obligations à taux progressif

Capital garanti à 100 %.

Taux avantageux garantis pour 10 ans.

Remboursables sans pénalité, chaque année, à leur date anniversaire.

Achat à partir de 100 \$.



BONI DE
1%

la première année pour les nouveaux fonds REER.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, ou passez nous voir au 333, Grande Allée Est, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h. Nos bureaux sont également ouverts les samedis de mai, de 10 h à 16 h.

www.epq.gouv.qc.ca

Épargne
Placements

Québec

EMBAUCHEZ UN ÉTUDIANT EN INFORMATIQUE CET ÉTÉ

STAGE COOPÉRATIF

23 mai au 12 août 2005

**Soutien technique
Programmation Web
Développement d'applications
Base de données**

CONTACTEZ NANCY MILL
(418) 688-8310, POSTE 2577 OU
ATE@CEGEP-FXG.QC.CA

Crédit d'impôt admissible pour l'entreprise qui accueille un stagiaire



COLLÈGE
FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU



**VERRES
À DIGESTIF
jeu de 6**

4,98\$
le jeu
Quantité limitée

POM

LE COIN CULINAIRE



PLACE LAURIER
653-5878



L'autre grande bibliothèque

Normand PROVENCHER NProvencher@lesoleil.com

On peut comprendre les Montréalais de s'exciter le poil des jambes avec l'inauguration de leur Grande Bibliothèque. À en juger par les commentaires, l'endroit vaut le détour. Plus d'un million de livres, imaginez, on doit en oublier de manger ou d'aller au petit coin. Sur ma liste de choses à faire lors de ma prochaine visite dans la métropole, une visite des lieux s'impose, c'est certain, juste après l'incontournable dégustation d'un hot-dog *steamé* et d'une frite au chic Montreal Pool Room.

L'ouverture de la Grande Bibliothèque a été ma bonne nouvelle Chrysler de la semaine dernière. Voir autant de monde attendre, sous la pluie en plus, pour pouvoir entrer dans une bibliothèque, voilà qui change de ceux qui font la queue pendant des heures pour magasiner dans un nouveau Wal-Mart.

Drôle de coïncidence, à peu près à la même époque de l'année, il y a 22 ans, là aussi sous un temps maussade, les gens de Québec découvraient leur grande bibliothèque à eux, la bibliothèque Gabrielle-Roy. Elle était alors la plus moderne et la plus belle au Québec.

Le projet avait mijoté sous le règne du maire Gilles Lamontagne, au milieu des années 70, avant de connaître son aboutissement sous Jean Pelletier. L'élite de Québec aurait bien aimé que la bibliothèque soit construite quelque part en haute-ville, mais l'ex-chef de cabinet s'était fait visionnaire, de la même façon que Jean-Paul

L'Allier quelques années plus tard, en misant sur Saint-Roch, au cœur d'un quartier populaire. Jean Pelletier a été responsable de quelques aberrations urbaines, dont les Terrasses du Vieux-Port, mais il est aussi l'homme derrière la bibliothèque Gabrielle-Roy, il serait injuste de ne pas le reconnaître, malgré ce qu'on peut penser du personnage.

À 8,7 millions \$, le coût de la bibliothèque Gabrielle-Roy n'avait rien de pharaonique, du moins en regard des montants d'aujourd'hui. Personne n'a déchiré sa chemise d'indignation. Personne, à part les quatre conseillers du Rassemblement populaire, le chef Pierre Mainguy en tête. Le Raspop de l'ère pré-L'Allier avait qualifié la bibliothèque « d'éléphant blanc d'un luxe indécent, érigé à la gloire du maire Pelletier et ses amis ».

Le Rassemblement populaire pourfendeur de la culture et du livre, c'est fou comme les temps changent...

Vingt-deux ans plus tard, l'« éléphant blanc » se porte plutôt bien, mais il pourrait aller mieux. Plus de 800 000 personnes viennent y faire un tour chaque année. Les abonnements sont en hausse de 50 % depuis la création de la grande Ville de Québec. Les gens de la banlieue ont maintenant accès gratuitement à la bibliothèque de la rue Saint-Joseph.

Si la bibliothèque de Québec faisait l'envie de tous lors de son inauguration, comme c'est le cas de la Grande Bibliothèque de Montréal, le portrait n'est plus tout à fait le même. La bibliothèque n'est plus adaptée aux nouvelles tendances. La quarantaine d'ordinateurs ne sont pas assez nombreux, il faudrait plus de livres et aussi plus d'espace, le service d'accueil pour les usagers aurait besoin d'être renoué. La direction cherche une façon d'ouvrir au public une partie du quatrième étage. Bref, la directrice Marie Goyette et ses collaborateurs cogitent fort pour trouver une façon de s'agrandir de l'intérieur.

Si Québec a fait preuve d'avant-gardisme, il y a 22 ans, inévitablement, elle devra retourner à ses tables à dessins. La plupart des villes canadiennes au profil semblable à la capitale, que ce soit Winnipeg, Calgary ou Hamilton, ont toutes des projets de rénovation ou d'agrandissement pour leur grande bibliothèque.

À Québec, plutôt que de concentrer ses énergies sur le navire amiral, on préfère investir dans les bibliothèques de ses nouveaux arrondissements. C'est un choix qui se défend, mais tôt ou tard, il faut être réaliste, Gabrielle-Roy aura aussi besoin d'une cure de rajeunissement pour demeurer dans le peloton des grandes bibliothèques canadiennes.

L'aménagement intérieur de Gabrielle-Roy est une chose, tout ce qui est autour en est une autre. Vous conviendrez avec moi que l'architecture du bâtiment ne remportera jamais de prix, mais on peut vivre avec. Plus ennuyant, la place adjacente ne pêche pas par un excès d'originalité. Une statue de Jacques Cartier, quelques arbres, des arbustes plus ou moins entretenus, des bancs quasi inexistantes, l'endroit mériterait une métamorphose extrême, à l'image de ce qui se passe dans le quartier.

Mais il y a pire, quelques mètres plus bas. Une partie du stationnement intérieur du complexe Jacques-Cartier tombe littéralement en ruines. Ici et là, la Ville a fait installer des poutres pour solidifier le toit et éviter que le ciel ne tombe sur la tête des automobilistes. Des cordons jaunes en plastique, comme ceux utilisés pour délimiter les scènes de crimes, donnent un chic fou à cet endroit digne du musée des horreurs. Même *Le Guide du routard* en a glissé un mot dans sa dernière parution sur Québec, ça nous fait une belle fleur...

Il est illusoire de penser qu'une fois le ruban rouge coupé, l'existence d'une bibliothèque est coulée dans le ciment pour l'éternité. Si la Grande Bibliothèque de Montréal vient de naître, avec tout le faste que commande l'événement, celle de Québec a maintenant atteint un stade où il faut penser à la réinventer. En souhaitant qu'on ne s'attaque pas seulement au stationnement...

Des substituts de repas hors-la-loi

(La Presse) — Près des trois quarts des barres énergétiques et des substituts de repas testés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) contrevenaient à la réglementation canadienne. Plusieurs marques connues comme Le Choix du Président et Vector de Kellogg font partie du lot.

« Cinquante-deux inspections ont été menées dans 31 villes, 165 produits ont été évalués et 117 (71 %) contrevenaient à la réglementation canadienne », indique un rapport sur les aliments enrichis rendu public par l'ACIA hier.

Les entorses constatées relèvent de trois grandes catégories : la composi-

tion du produit (teneur en protéine, en sodium, en vitamines et en minéraux; ingrédients interdits comme la taurine ou la carnitine, etc.), l'information nutritionnelle et l'étiquetage.

Plusieurs marques connues figurent parmi les produits mis en cause, dont Le Choix du Président, Vector, Nutri-bar, Ensure, Slim Fast, Jamieson, Zone Perfect, PowerBar et Cliff Bar.

Souvent, les teneurs en protéines, en vitamines A et C et en fer ne correspondent pas aux normes gouvernementales ou à l'information inscrite sur l'emballage. Les tests ont ainsi décelé des doses de vitamines A et C in-

suffisantes dans les produits Le Choix du Président (barres Equalizer, substituts de repas Nutri-total, Ultra Shake et PC Trim Plan) et Vector (barres et des substituts de repas).

Ce n'est pas la première fois que l'Agence fédérale souligne les lacunes de cette industrie. En 2001-2002, seulement 6 % des produits échantillonnés présentaient une composition acceptable et seulement 4 % affichaient un étiquetage correct. L'année suivante, les taux de conformité ont grimpé à 40 % pour la composition et à 45 % pour l'étiquetage. Ils sont plus bas cette fois-ci, mais la gamme de produits a été élargie.

www.cyberpresse.ca



méLANIE
RENAUD

POUR LA FÊTE DES MÈRES
EN SPECTACLE À PLACE STE-FOY
samedi le 7 mai à 14 h
Lancement de son nouvel album

À gagner **100 sacs-cadeaux Parasuco**
Rendez-vous à la cour Tanguay

ARCHAMBAULT

PARASUCO
DENIM CULT

SPHERE Musique

LES ACHETEURS SÉRIEUX AURONT
UN OEIL SUR VOTRE ENTREPRISE.



« J'ai annoncé une usine de fabrication de luminaires résidentiels haut de gamme. J'ai retiré l'annonce après 4 jours, ayant identifié 25 prospects dont 5 acheteurs potentiels très sérieux. »

Rick Dallala, directeur exécutif, Interacp

Acquisition.biz est un service efficace, abordable et confidentiel qui met en réseau le plus grand nombre d'acheteurs et de vendeurs d'entreprises au Québec. Des centaines d'entrepreneurs, de professionnels et d'institutions le recommandent et l'utilisent avec succès. Pour plus de détails, visitez www.acquisition.biz ou composez le 1 866 499-0334 pour parler avec un conseiller dès aujourd'hui!

Acqui**z**ition.biz

Pour acheter ou vendre une entreprise.

Desjardins
Centres financiers
aux entreprises

Comptables
agréés
du Québec

BCF
AGENTS
AGENTS DE BREVETS
ET MARQUES

Deloitte.

LAPRESSEAFFAIRES



Distilpur inc. toujours dans la mire du MAPAQ

Le propriétaire de l'entreprise d'eau embouteillée évoque une machination

VALÉRIE GAUDREAU
VGaudreau@lesoleil.com

Fait rare dans le domaine de l'inspection des aliments, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) réitère sa mise en garde concernant les bouteilles de 11 et de 18 litres provenant de l'entreprise Distilpur de Lévis.

Le ministère dit en effet avoir constaté que ces produits étaient toujours distribués plus d'une semaine après une première mise en garde. Il conseille donc de nouveau à la population de jeter ces bouteilles d'eau qui peuvent représenter un risque pour la santé.

La qualité de l'eau n'est pas en cause à proprement parler, mais la salubrité des réceptifs, oui.

Le 21 avril, des inspecteurs du MAPAQ ont en effet constaté que les bouteilles vides « n'étaient pas nettoyées avec un détergent ni désinfectées avant l'embouteillage de l'eau ». Une méthode qui « n'assure pas l'innocuité du produit », peut-on lire dans le communiqué publié de nouveau par le ministère vendredi.

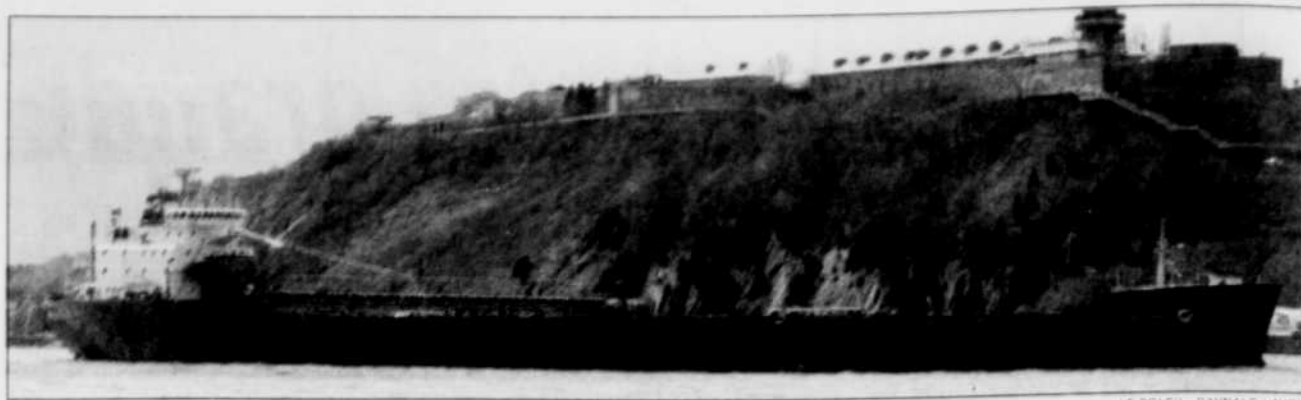
En entrevue, le directeur régional du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale, Laurent Bolduc, explique qu'une telle mise en gar-

de est très rare. Il évoque un manque de collaboration de l'entreprise fautive. « Dans 99 % des cas, les entreprises nous fournissent une liste de clients et participent au rappel des produits. Présentement, on ne peut pas dire que nous avons cette collaboration », estime-t-il. M. Bolduc ajoute que Distilpur aurait continué à distribuer son eau distillée à divers clients de la région.

MISE EN DEMEURE

Joint par LE SOLEIL, le propriétaire de l'entreprise, Dominique Martineau, a répliqué avec vigueur. Déterminé à contrer la « mauvaise publicité » faite à son entreprise, il se dit en outre victime d'une machination d'un concurrent visant à fermer son commerce. Il soutient aussi que le MAPAQ n'avait pas de raison de fermer la succursale du boulevard de la Rive-Sud. À un point tel qu'il a envoyé une mise en demeure dans laquelle il somme le ministère « d'arrêter d'agir ainsi pour briser la compagnie », sans quoi il le poursuivra pour 1 million \$.

« Ça fait sept ans que mes clients sont satisfaits et j'ai des preuves que mon eau est bonne », a indiqué M. Martineau en entrevue téléphonique. Il ajoute avoir en main des résultats d'analyse d'une firme externe prouvant que son eau est de qualité.



Les plaisanciers doivent composer avec le passage de plus de 3000 gros navires lors de chaque saison de navigation.

Plus jamais de « Mondisy »

Des séances d'information gratuites offertes aux plaisanciers

MARC LESTAGE
MLestage@lesoleil.com

La section locale des Escadrilles canadiennes de plaisance offrira bientôt un programme gratuit de sensibilisation aux Règles de route et à la réglementation portuaires, aux plaisanciers de la région de Québec, dans la foulée de l'accident maritime qui a fait deux morts, près de Saint-Nicolas, l'été dernier.

On se souvient que le *Mondisy*, un voilier de 55 pieds, avait coulé à pic après s'être retrouvé sur la route d'un imposant navire de commerce.

Pour le concepteur du projet, André Huot, qui a été élu président de la Fédération de voile du Québec et qui agit comme secrétaire de l'Escadrille Québec, il ne s'agit pas de faire le procès d'une malheureuse tragédie, mais uniquement « de rappeler les règles de prudence essentielles » à presque 2000 plaisanciers dont les bateaux occupent des places dans les marinas de la région ou qui fréquentent le fleuve à la hauteur de Québec.

« Il s'agit d'une initiative intéressante », constatait hier M^{me} Lucie Gagnon, du Bureau régional de la sécurité nautique du ministère des Transports fédéral.

Le programme d'information proposé par les Escadrilles représente un soutien intéressant au travail d'éducation et de prévention dévolu aux sept agents du Bureau de la sécurité nautique », d'ajouter la responsable.

Du côté de la Garde côtière canadienne, le responsable des relations avec le public au bureau de Québec, Richard Lessard, rappelle que plus de 10 000 passages de navires commerciaux sont signalés à la hauteur de Québec chaque année. *Grosso modo*, les plaisanciers doivent composer avec le passage de plus de 3000 gros navires au cours de chaque saison de navigation.

Le programme d'information proposé a été salué par les membres du Conseil consultatif régional de la navigation de plaisance. Ce comité réunit des gens de la Fédération de voile du Québec, des Escadrilles canadiennes de plaisance, de la Société de sauvetage, de la Garde auxiliaire de la Garde côtière et des marinas.

Le contenu de la présentation a été mis au point par M. Huot. Ce marin d'expérience rappelle que des restrictions particulières s'appliquent dans les eaux d'un port. « Il semble évident qu'une bonne mise en situation pourra permettre aux utilisateurs d'embarcations de plaisance de mieux comprendre les procédures qui s'appliquent dans les eaux du Port de Québec en particulier », de relever le responsable, dans une communication récente.

Chaque session d'information durera environ une heure. Ces rencontres seront proposées aux navigateurs par la direction des différentes marinas de la région, en fonction du programme de rentrée de la nouvelle saison. On sait déjà que les 300 membres du Yacht club de Québec sont conviés à une rencontre le 7 mai.

« Nous sommes heureux de l'initiative, puisque l'un des objectifs du club formé en 1861, le second plus ancien au pays, consiste justement à faire la promotion du bon usage en nautisme », nous a dit hier le vice-commandeur responsable, Bruno Prémont.

En ce qui concerne les 400 membres de la marina du Vieux-Port de Québec, leur séance d'information aura lieu le 4 juin. « Nos membres ne sont pas encore tous prévenus. Nous commençons à faire des mises à l'eau ces jours-ci. Le projet paraît intéressant et tous nos membres devraient y participer », souhaitait la coordonnatrice de la marina Kathleen Paré.

Les membres du club nautique de Lévis seront également conviés d'ici quelques semaines, selon ce qu'il a été possible de savoir.

la guêpière

ÉPARGNEZ 30% | LE BALCONNET GANSÉ SATIN 24.⁹⁵

Signé Triumph, un balconnet d'une féminité inouïe, très élégant avec ses bonnets moulés en microfibre, bordés de satin, ornés d'un ruban en croix au devant et sur les côtés. Fines bretelles cordon. Rose tendre, noir, blanc. 34-36 B, 34 à 38 C, 36-38 D. Rég. 36.00 Culotte coordonnée 10.99

simons

• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO • LAVAL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

MegaQuebec
Internet

Hébergement de site Internet
Hébergement de serveur
Diffusion audio et vidéo

INTERNET
TÉLÉCHARGEMENT ILLIMITÉ

GRATUIT
antivirus
antivirus de courriel

Analogique
56K
6 premiers
mois illimité à
4⁹⁹/mois

HAUTE
VITESSE
INTERMÉDIAIRE
19⁹⁵/mois
pendant un an
modem en sus.

RENSEIGNEZ-VOUS
DÈS MAINTENANT!
821-1180
400, boul. Jean-Lesage, local 215
Offre d'une durée limitée. Certaines conditions s'appliquent.
La loi sur le marketing le permet.

Êtes-vous PRÊT?
www.megaquebec.net

DÉCOUVREZ L'EUROPE
CE PRINTEMPS

VACANCES transat

PROMOTION VOLS SEULEMENT
En vigueur jusqu'au 9 mai

VOL ALLER-RETOUR • PLACES LIMITÉES PRIX PAR PERSONNE À PARTIR DE	MAI	JUIN
BRUXELLES	549\$	599\$
LYON • MARSEILLE • PARIS ¹	599\$	699\$
TOULOUSE • NANTES • LONDRES	799\$	799\$
NICE	799\$	799\$

Les meilleures vacances avec l'option panachage ou « Deuxième ville »
Rentrez au pays à partir d'une autre ville européenne
que celle de votre arrivée sans frais additionnels.

FORAITS PLUS À PARIS
COMPREND : vol aller-retour, 7 nuits d'hôtel avec petits déjeuners, transferts.

HÔTEL MERCURE PARIS BERCY 3 ^{1/2} ★	QUALITY HÔTEL ABACA 3 ^{1/2} ★
Départs en mai 1 semaine à partir de	Départs en mai 1 semaine à partir de
1099\$	1399\$
Départs en juin 1 semaine à partir de	Départs en juin 1 semaine à partir de
1249\$	1299\$

VOITURES LONGUE DURÉE • 17 JOURS ET PLUS

HERTZ Cat. A économique Super Plan Protection Plus inclus	RENAULT Modus 1.2 16V
329\$	379\$

PEUGEOT
206 X-Line 1.1 essence
379\$

CITROËN
C3 1.4 Clim
489\$

NOUVEAU MODÈLE
Grand Scénic Spécial
1.9 dCi diesel Clim
729\$

Valable en France pour une prise
entre le 13 mai et le 15 juin

GPS disponible sur version exclusive. ¹Prix valides à l'achat de 2 billets d'avion

CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

Departs de Montréal sauf Paris, departs de Québec. Tous les prix sont par personne en occupation double incluant les taxes et les droits. Les prix sont sujets à changements et à la disponibilité au moment de la réservation. Frais de dossier du grossiste inclus. Places limitées. ¹2005. Prix à partir de 4 valables sur dates indiquées pour un vol aller-retour en classe économique sur Air Transat. ²Prix par personne en base double pour 17 jours valides à l'achat de 2 billets d'avion vers l'Europe avec Air Transat, si réservés avant le 31 mai 2005 pour une prise en France avant le 31 octobre 2005 à l'exception de la Grand-Solitude. ³Tous les prix des forfaits de nos promotions et conditions générales, veuillez vous référer à la brochure Europe 2005-2006 de Vacances Transat. Air Transat et Vacances Transat sont membres de Transat A.T. ⁴Vol opérés par Air Transat. Déterminez d'un permis du Québec.

Prix excluant la TPS et la TVQ (si applicables) et 3.50\$/1000\$ de services touristiques pour la contribution des clients au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages.

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

Un géant dans le Vieux-Lévis

Le projet Jazz de Kevlar est trop énorme pour s'intégrer au quartier, estime l'architecte Luc Fontaine

MARC SAINT-PIERRE
MstPierre@lesoleil.com

■ Massif et écrasant, l'immeuble Jazz que Kevlar veut construire dans le Vieux-Lévis ne s'intégrerait pas du tout à la trame patrimoniale de l'ancien quartier lévisien, estime l'architecte Luc Fontaine.

Celui-ci vient de s'en ouvrir dans une lettre au maire, Jean Garon, dont l'administration doit statuer sur le projet, ce soir, à l'hôtel de ville.

«Le projet de Kevlar ne s'intègre pas harmonieusement dans le Vieux-Lévis, en raison principalement de sa taille énorme et de son architecture dite contemporaine dans un secteur patrimonial. En superficie, l'immeuble proposé est au moins cinq fois plus gros que celui du Mouvement Desjardins situé rue Bégin, à l'intersection de la rue Carrier», indique Fontaine, soulignant que l'immeuble Jazz occuperait trois fois plus d'espace au sol «que le HLM de la côte du Passage, déjà hors d'échelle».

«La densité d'occupation au sol du projet Jazz, de 258 logements à l'hectare, est 10 fois supérieure à celle du quartier, qui est d'environ 25 logements à l'hectare», ajoute-t-il.

Fontaine, 49 ans, du consortium Les architectes Fontaine, Fontaine et Gauthier, a travaillé sur une kyrielle de projets de restauration et de mise en valeur de bâtiments religieux, d'écoles, d'hôpitaux, d'immeubles municipaux, etc.

Le projet de Kevlar, c'est de construire une résidence de 20 millions\$ comptant quelque 190 logements pour personnes âgées autonomes, un immeuble qui s'élèverait sur cinq à six étages. Ceci, quitte à raser les écoles désaffectées de l'Îlot Saint-Gabriel et à occuper tout le terrain ainsi dé-

gagé. Le comité de démolition de l'arrondissement Desjardins a donné le feu vert, mais sa décision est l'objet d'appels, du GIRAM notamment.

PAS COMME À SAINTE-FOY

Kevlar a déjà développé une résidence Jazz, rue Belmont, dans le quartier Sainte-Foy. Là, selon Fontaine, le projet est confortablement implanté, à l'échelle du quartier et respectueux de son environnement.

À Lévis, le contexte n'est pas du tout le même. Et pour l'architecte, il y a lieu de se demander plein de choses, notamment si la Ville de Lévis a bien évalué l'impact au plan d'urbanisme du projet pour les propriétés des rues environnantes. Tout autour, mis à part l'école primaire Notre-Dame, les maisons comptent un ou deux étages.

«Avec ce projet, il y aura indéniablement une forte densification de ce secteur, avec la venue de 200 à 300 personnes âgées supplémentaires, soit l'équivalent du nombre de résidents que l'on re-

La densité d'occupation du projet est 10 fois supérieure à celle du quartier

trouve déjà dans le carré formé par la côte du Passage et par les rues Bégin, Guénette et Saint-Georges», observe l'architecte.

La voix de celui-ci s'ajoute à celles de plusieurs résidents

de l'ancien quartier qui s'opposent au projet parce qu'ils estiment que leur qualité de vie sera affectée. Déjà, une pétition circule dans le vieux quartier, où des affiches ont aussi été placardées. Plein de monde s'interroge aussi sur l'impact qu'aurait le projet sur le stationnement.

La Corporation de développement du Vieux-Lévis estime pour sa part que Kevlar devrait envisager un projet plus modeste.

Tout cela sera rebrassé, ce soir, à l'hôtel de ville, à l'occasion du débat entourant les appels de la décision du comité qui a autorisé la démolition des vieilles écoles. Un rejet de ces appels par les élus équivaldrait à un feu vert pour Kevlar.

L'UQAR confirme que le Campus de Lévis sera agrandi à 12 000 m²

Un appel est lancé aux promoteurs intéressés à ériger les nouveaux locaux pour juin 2007

MARC SAINT-PIERRE
MstPierre@lesoleil.com

Dans deux ans, Lévis pourra prétendre être une ville universitaire à part entière, avec un campus complet et une vraie vie étudiante.

C'est la vision développée par la députée-ministre de Lévis, Carole Thériault, et le recteur de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), Michel Ringuet, qui ont confirmé l'agrandissement du Campus de Lévis, hier.

«Le ministère de l'Éducation a reconnu notre légitimité et nos besoins en espace. Le Campus de Lévis dispose pour l'heure d'un peu plus de 5000 m² au Collège de Lévis. L'UQAR pourra procéder à un développement majeur qui nous amènera à occuper 12 000 m²», a indiqué M. Ringuet.

Pour mettre en branle son projet lévisien, l'UQAR a décidé d'innover, le recteur dixit, en lançant un appel à tous les promoteurs intéressés de lui soumettre des propositions pour qu'il puisse disposer des nouveaux locaux le 4 juin 2007.

«Cet immeuble sera situé dans les limites de l'ancienne ville de Lévis, sur un terrain d'au moins 25 000 m², afin d'y retrouver les espaces de stationnement requis, quelques espaces verts et la possibilité d'éventuels agrandissements», a noté le recteur, évoquant un projet de résidence pour les étudiants dans le futur.

«Les propositions peuvent porter aussi bien sur un immeuble existant que sur un nouvel édifice à construire. L'UQAR cherche à développer un campus universitaire complet, incluant des salles de cours, des salles d'informatique et des laboratoires, une bibliothèque, des services alimentaires, des espaces pour la vie étudiante, des bureaux pour le personnel, des locaux sportifs, etc.» a-t-il ajouté.

Selon le partenariat imaginé par l'UQAR, le promoteur prendrait en charge la construction

ou la rénovation d'un immeuble et s'occuperait de son entretien et de son fonctionnement pour les 25 prochaines années. Au terme de cette période, il le céderait à l'UQAR.

Il n'a pas été question du coût global du projet, si ce n'est que les normes du MEQ en la matière établissent le coût entre 200\$ et 230\$ le mètre carré.

À L'ÉTROIT

À l'heure actuelle, le Campus de Lévis est très à l'étroit dans ses locaux du Collège de Lévis, rue Mont-Marie. Ce sont 1060 étudiants à temps complet qui le fréquentent et 1140 à temps partiel, soit deux fois plus que ne le permettent les normes du ministère en matière d'espace.

La population estudiantine y est en forte croissance : une croissance aux alentours de 19% en 2004-2005, une augmentation probable de 14% à 18% pour l'année qui vient.

«Les demandes excèdent l'offre. Dans les programmes contingentés, nous ne pouvons accepter qu'un étudiant sur deux», affirmait le vice-recteur du campus lévisien, Daniel Rousse, évoquant les programmes Adaptation sociale et scolaire et Éducation préscolaire et enseignement primaire. Pour les sciences infirmières, le tableau est le même.

Mais ça gaze dans la boîte et il y a des étudiants en maîtrise et au doctorat comme dans n'importe quelle université. Les étudiants et finissants en sciences comptables sont aussi reconnus parmi les plus brillants au Québec.

Les partenaires qui seraient intéressés à s'engager dans le projet d'agrandissement pourront soumettre leurs propositions à l'UQAR jusqu'au 6 juin, date à laquelle elles seront ouvertes.

Divers journaux font état ces jours-ci de l'appel public de propositions, y compris le Système électronique d'appels d'offres (SEAO) et le site Internet de l'UQAR (www.uqar.qc.ca).



Marc Bellemare s'est présenté au conseil entouré d'une vingtaine de candidats de Vision Québec.

«Indécent, mesquin»

Marc Bellemare vient assister au limogeage d'un de ses candidats

ISABELLE MATHIEU

IMathieu@lesoleil.com

■ Indécent, innommable, mesquin ; il n'y avait pas de mot trop fort pour Marc Bellemare hier, après le limogeage de Luc Lafrance de la présidence du RTC. «C'est un triste jour pour la démocratie et l'éthique politique à Québec», ajoute-t-il.

Le prétendant à la mairie de Québec avait décidé d'assister au conseil municipal hier, assis bien en vue dans la première rangée, entouré d'une vingtaine de ses candidats de Vision Québec. Il a donc été aux premières loges pour assister à la rétrogradation d'un de ses candidats, Luc Lafrance.

Le conseil a accepté à la majorité la proposition du parti au pouvoir de démettre Luc Lafrance de ses fonctions de président du Réseau de transport de la Capitale et de nommer l'indépendant Daniel Dupuis à sa place.

Ce n'est pas une question de compétence mais de confiance, a répondu le maire, Jean-Paul L'Allier, aux nombreuses critiques des conseillers indépendants, dont plusieurs militants de Vision Québec.

«M. Lafrance est à la tête d'une organisation, 100 millions\$ de budget, qui est dans des périodes difficiles de gestion, rappelle le maire. Je n'ai plus confiance qu'il peut le faire avec toute l'objectivité nécessaire et dans le respect de nos priorités à ceux qui sont là au conseil de ville. Il a un deuxième agenda, qui est celui de M. Bellemare.»

Le chef de Vision Québec, qui a préféré compter sur les journalistes pour relayer son point de vue plutôt que de poser directement la question au maire lors de la période réservée aux citoyens, trouve cette décision d'une bassesse inqualifiable. «On décide de disqualifier le plus compétent pour des raisons d'appartenance po-

litique, proteste-t-il. Pour les citoyens de Québec qui payent des taxes à la hauteur de 115 millions\$ à cet organisme public (RTC), c'est un jour de deuil.»

Marc Bellemare ne comprend pas que le conseil retire sa confiance à Luc Lafrance, alors qu'il la donne à Daniel Dupuis, qui siège comme indépendant dans une ville qui a opté pour la défusion, et qui vient de fonder son propre parti à L'Ancienne-Lorette.

«RÈGLEMENT DE COMPTES»

«Claude Larose, qui est derrière toute cette manigance politique, est numéro 2 et gère la Ville de Québec. Est-ce que ça veut dire que lui-même, M. Larose, ne devrait pas avoir la confiance du maire parce qu'il est candidat à la mairie et qu'il dirige la Ville de Québec? demande Marc Bellemare. Les scrupules par rapport à M. Lafrance ne devraient-ils pas s'appliquer à M. Larose?»

Le principal intéressé, Luc Lafrance, visiblement en colère, parle de règlement de comptes. «Y a des collègues qui ont déjà dit "Je ne suis pas capable de travailler avec M. Larose", mais ils sont restés. Moi j'ai dit "Je ne suis pas capable de travailler avec M. Larose" et j'en paye le prix, résume-t-il. Un de mes organisateurs s'est fait dire un certain soir, à la permanence du parti, que si je m'en allais avec M. Bellemare, je perdais mon poste, c'est très clair.»

Luc Lafrance n'entend pas continuer à siéger sur le conseil d'administration du RTC, comme le souhaite pourtant le conseil.

L'ancien président du RTC, Paul Shoiry, n'a pas hésité à appuyer le parti au pouvoir, amenant avec lui les votes de tous ses conseillers de l'Action civique de Québec. «Quand on m'a demandé de quitter, je n'ai pas pleurniché. M. L'Allier m'a dit que le caucus du RMQ a des problèmes de confiance parce que j'étais maintenant candidat à la mairie, et c'est tout.»

EN BREF

Un piéton frappé mortellement sur l'autoroute 20

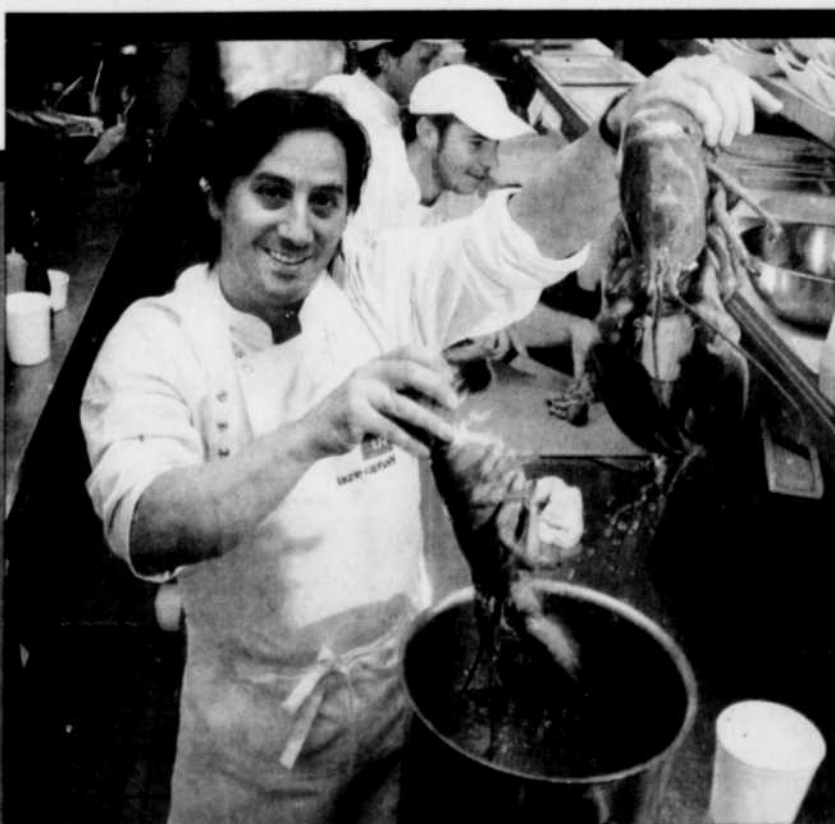
■ Un piéton a été mortellement happé par un véhicule lourd, hier vers 21 h, sur l'autoroute 20 Ouest, à la hauteur de Val-Alain. La victime se trouvait sur la bordure centrale de l'autoroute lorsqu'elle aurait brusquement bifurqué sur la voie de circulation, explique Ann Mathieu, des affaires publiques de la Sûreté du Québec. «On ne sait pas encore s'il s'agit d'un geste volontaire (suicide) ou si la personne avait consommé une substance quelconque qui pourrait expliquer son comportement.» La police parle ici d'une mort évidente. Le piéton, dont on ne pouvait encore confirmer le sexe, hier soir, au moment d'écrire ces lignes, a littéralement été décapité sous l'impact. L'autoroute a été fermée à la circulation le temps que le technicien en scène d'accident reconstitue le fil des événements. Jean-François Néron

Calciné dans l'explosion de sa voiture

■ THETFORD MINES — Un homme a connu une fin atroce vers 16 h 23 hier sur la route Martineau à Saint-Adrien-d'Irlande, dans la région de l'Amiante, quand son véhicule a explosé et s'est enflammé alors qu'il était au volant. Selon l'agente Ann Mathieu, de la Sûreté du Québec, un témoin aurait entendu une déflagration et vu la voiture prendre feu, alors qu'elle circulait à basse vitesse. Les techniciens de la SQ n'ont trouvé aucune trace d'explosif dans la voiture, mais la police n'écarte pas l'acte criminel pour expliquer le drame. «L'acte criminel, un problème mécanique et aussi un geste volontaire du conducteur sont les scénarios envisagés», précise M^{me} Mathieu. Quant à la victime, la SQ n'était toujours pas en mesure de l'identifier hier soir. «La voiture appartient à une femme de Thetford Mines, mais il est loin d'être certain que c'était elle qui était au volant», conclut M^{me} Mathieu. Jan Bussièrres (collaboration spéciale)

JEUDI
DANS LE SOLEIL

Ma mère,
grande
gourmande



Dans le cahier
Arts et vie

À l'occasion de la fête des Mères, Daniel Vézina, le chef du restaurant raphaël, en profite pour remercier sa mère d'avoir su être à l'écoute de ses besoins et d'avoir vu, depuis son tout jeune âge, le cuisinier en lui. «Aujourd'hui, c'est à mon tour de lui préparer ses petits plats favoris, elle qui adore tant manger!»

INCENDIE À LÉVIS

Témoin recherché

■ La police de Lévis demande la collaboration du public dans l'enquête visant à déterminer la cause de l'incendie survenu dans la nuit de vendredi à samedi dans un immeuble à logements de l'avenue Bégin, qui a coûté la vie à Gaston Paquin, 58 ans. On cherche à identifier un témoin potentiel, un chauffeur de taxi vu sur les lieux de l'incendie vers 2 h 45 samedi. « On veut savoir s'il est allé chercher ou porter quelqu'un », explique François Bisson, porte-parole de la police de Lévis. *Valérie Gaudreau*

Saisie de disques compacts et de DVD par la GRC

■ La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a coupé court aux activités de piratage d'un résident de Sainte-Brigitte-de-Laval en saisissant plus de 700 CD et 1000 DVD copiés. Deux perquisitions faites la semaine dernière à Québec et à Sainte-Brigitte ont mené à l'arrestation du pirate de 37 ans, qui sera accusé de fabrication et de mise en circulation d'articles contrefaits en vertu de la Loi sur le droit d'auteur. *Valérie Gaudreau*

PROCÈS POUR MEURTRE DE MOHAMMAD-YOUSSEF ALAOU

« Je ne savais pas de quoi je parlais »

Confronté à sa déposition faite à la police, l'accusé a démenti hier certains des propos qu'il a tenus en janvier 2004

JEAN-FRANÇOIS NERON
JFNeron@lesoleil.com

■ « J'étais dans un état de fatigue extrême. Je ne savais pas de quoi je parlais. Je sortais de l'hôpital. » C'est ainsi qu'Alaoui, 38 ans, accusé d'avoir tranché le cou de son ex-conjointe en janvier 2004, explique pourquoi plusieurs aspects de sa déposition faite à la police de Québec ne concordent pas avec les réponses fournies hier lors de son contre-interrogatoire.

Le procureur de la Couronne, M^e Éric Beauséjour, a ainsi confronté l'accusé avec des extraits de la bande vidéo de l'interrogatoire réalisé le 28 janvier 2004 par l'enquêteur Richard Lachance de la Sûreté municipale de Québec.

Alors qu'Alaoui racontait hier avoir ingéré des médicaments et un produit ménager, du Plombex, pour attenter à sa vie, avant de trancher la gorge de son épouse, la bande vidéo le montre raconter avoir pris le mélange toxique après avoir porté son coup de couteau fatal.

« Est-ce que vous pouvez imaginer que j'aurais pu être dans un état normal pour faire du mal à ma femme? » renchérit Alaoui au terme de l'écoute de la bande.

Toujours hier, l'accusé ne semblait plus se souvenir de la chronologie des événements lors de la journée fatale du 11 janvier. Du moins, avait-il de nombreux trous de mémoire en ce qui a trait aux heures des événements marquants de la soirée. À l'inverse, il avait raconté avec une précision relative le déroulement de cette même soirée lors de son interrogatoire avec l'enquêteur Lachance.

« Cette entrevue a eu lieu avec un spécialiste dans les enquêtes criminelles », raconte Alaoui, prétextant que M. Lachance voulait lui faire dire les choses comme il (l'enquêteur) voulait les entendre et que ce dernier lui avait complètement brouillé l'esprit.

NOMBREUSES CONTRADICTIONS

À au moins sept reprises hier, Alaoui a expliqué ses contradictions par le fait qu'il ne savait pas ce qu'il disait. « Il y a des preuves formelles que j'étais dans un état misérable lors de cet interrogatoire. Souvent, je ne comprenais pas la question (...) et j'avais peur », se défend-il.

Pourtant, l'accusé avait clairement indiqué à l'enquêteur au début de l'interrogatoire que « ça allait très bien ». De plus, M^e Beauséjour a rappelé à Alaoui qu'il avait, à au moins 15 reprises au cours de l'entrevue d'une heure et quart, spécifié à l'enquêteur qu'il disait la vérité et qu'il n'avait rien à cacher.

Dans la nuit du 11 janvier au 12 janvier 2004, Mohammad-Youssef Alaoui tranchait le cou de son ex-conjointe, Leila Arbaoui, 30 ans, dans un appartement de la rue Mauvils à Québec. Cette journée-là, la victime visitait Alaoui et lui signifiait son intention de le quitter définitivement. L'accusé a toujours dit qu'il ne voulait pas la tuer et qu'il avait consommé médicaments et Plombex avant de commettre son geste.

La preuve est maintenant complétée dans cette affaire. Les plaidoiries devraient se dérouler vendredi. Lundi, le juge donnera alors ses directives au jury, qui sera séquestre pour délibérer.

La preuve
est
maintenant
complétée
dans cette
affaire

À maman
offrez un cadeau
pour la femme

Présentez cette annonce
avant le 8 mai 2005
et obtenez

GRATUITEMENT
un bloc détente
de 3 heures
* Valeur : 255

QUELQUES
SUGGESTIONS

- Facial régulier 65\$
Durée 1h
- Manucure/Pédicure 70\$
Durée 1h30
- Izba de luxe 140\$
bain tourbillon, massage,
banya, env. d'algues, pause santé.
Durée 2h30

* Achat minimum \$25
* Quantité limitée



IZBA SPA

36, René-Lévesque Est, Québec
(418) 522-4922
ouvert 7 jours / 6 soirs

www.izbaspa.qc.ca

Tous nos thérapeutes sont membres de l'Association de massothérapeutes du Québec. Demandez votre reçu pour fin d'assurance.

Certificat-cadeau
à partir de 20\$

Pour la
douceur
des
mamans



NOUVELLE COLLECTION EXCLUSIVE

PENELOPE

Place Sainte-Foy 418-653-0945

**LES JOURS
OVALE
BLEU**



FORD FIVE HUNDRED

à partir de **29 295 \$***

- Moteur V6 de 3 L développant 203 ch • Le plus grand coffre de toutes les berlines du Canada
- Boîte de vitesses à variation continue (en option) • Traction intégrale Haldex® (en option)



FORD FREESTAR

à partir de **19 995 \$***

- Moteur V6 de 4,2 L • Volume de charge de 780 L – supérieur à celui de la Dodge Caravan • Bancaché 3 places repliable à plat dans le plancher • Climatisation



FORD MUSTANG COU

à partir de **23 795 \$***

- Moteur V6 de 4 L • Boîte manuelle 5 vitesses • Climatisation • Antidémarrage SecurLock® • Radio AM/FM stéréo

ford.ca



Photos à titre indicatif seulement. *Transport (Five Hundred : 1 065 \$; Freestar : 1 150 \$; Mustang : 995 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. F-150 : dépôt de sécurité de 475 \$, mise de fonds de 995 \$ et première mensualité exigés. Freestyle : dépôt de sécurité de 425 \$, mise de fonds de 3 995 \$ et première mensualité exigés. Les offres de crédit Ford ne peuvent être jumelées à aucune autre, à l'exception de la remise aux diplômés à laquelle certaines conditions s'appliquent. Ces offres d'une durée limitée s'appliquent uniquement aux véhicules neufs en stock et peuvent être annulées en tout temps sans préavis. Votre conseiller Ford peut vendre ou louer des véhicules d'occasion.



L'équipe GRIMP a transporté l'homme de l'autre côté de la rivière à l'aide d'une civière glissant sur des échelles.

Sauvetage au bord de la rivière Beauport

Un marcheur âgé se retrouve coincé entre le cours d'eau et la falaise

VALÉRIE GAUDREAU
VGaudreau@lesoleil.com

■ Un homme a été sauvé d'une fâcheuse position en fin d'après-midi, hier, alors qu'il s'est retrouvé prisonnier entre la rivière Beauport et une falaise donnant sur l'avenue Royale.

Il y aura toutefois eu plus de peur que de mal, lors de cette intervention spectaculaire. En effet, plus d'une vingtaine de pompiers, policiers et pompiers spécialisés en sauvetage (équipe GRIMP) ont été mobilisés pour dégager l'homme pris en bordure de la rivière Beauport entre la rue Chabanel et l'avenue Royale. Selon Pierre Ménard, un résident du coin qui a composé le 9-1-1 un peu avant 16 h, l'homme, relativement âgé, marchait dans le parc la rivière Beauport et aurait raté le pont reliant le petit bois à la rue Chabanel.

« Il a continué à marcher du mauvais côté de la rivière. Il s'est senti pris et

était probablement épuisé », explique M. Ménard. Ce dernier ajoute avoir vu le passant vers midi, avant de constater qu'il était toujours de l'autre côté de la rivière quatre heures plus tard.

EN BONNE SANTÉ

Malgré la fatigue et une possible panique, l'homme semblait en bonne condition, lorsqu'il a été transporté de l'autre côté de la rivière à l'aide d'échelles posées à l'horizontale.

À la fin du sauvetage, à 16 h 20, il s'est même levé pour s'installer de lui-même sur la civière dans laquelle il a été transporté en ambulance.

Selon le capitaine Mario Girard, de l'équipe GRIMP, l'homme ne semble pas avoir été victime d'un malaise ou d'un moment d'égarement.

« Il était épuisé, mais il ne semblait pas confus. Il parlait bien », a conclu le pompier.

Le corps de Denis Simoneau aurait été retrouvé

Le Charlesbourgeois venait d'être condamné à une peine avec sursis

VALÉRIE GAUDREAU
VGaudreau@lesoleil.com

Tout indique que le corps d'un homme porté disparu depuis sa condamnation pour possession et distribution de pornographie juvénile aurait été retrouvé dimanche dans un petit bois de Charlesbourg.

Denis Simoneau, 49 ans, est disparu le 12 avril, tout juste après avoir reçu une peine avec sursis de deux ans moins un jour à purger dans la collectivité. Il avait été trouvé coupable d'avoir téléchargé des centaines de photographies et films montrant des enfants de 6 à 15 ans.

Le 20 avril, la police de Québec avait demandé l'aide de la population pour retrouver l'homme de Charlesbourg. Or,

des marcheurs ont découvert un corps dans un bois de Charlesbourg vers 16 h dimanche. Les résultats de l'autopsie sont attendus avant de confirmer s'il s'agit bien de M. Simoneau. Mais à la police de Québec, l'agent Lise Taschereau reconnaît que plusieurs éléments correspondent. « Ça s'enlène pour être ça », a-t-elle indiqué hier.

La police de Québec privilégie pour l'instant la thèse du suicide. Certains indices portaient d'ailleurs à croire que l'homme avait peut-être des idées suicidaires.

En entrevue au SOLEIL le 20 avril, le porte-parole de la police, Jean Minguy, avait notamment expliqué que M. Simoneau « avait laissé des écrits à sa femme comme quoi elle ne le reverrait pas », un message qui, dit-il, « ressemblait à une lettre de suicide ».

LUCIA

Beige pâle, ivoire, noir.

Danielle Morali
Place Ste-Foy 656-9141

✓ 30 ans d'expérience ✓ 9 conseillères en mode ✓ 2 couturières à votre service

Veste denim bordée de cuir

Collection denim
Danielle Morali

MORALI SPORT Place Ste-Foy 653-4742

LES D'EXPOSITION QUI FONT RÊVER. FRES QUI FONT JASER.



FORD MUSTANG COUPÉ

795 \$* ASSOCIATION DES JOURNALISTES
AUTOMOBILE DU CANADA
VOITURE CANADIENNE DE L'ANNÉE 2005

5 vitesses • Climatisation • Programmeur de vitesse
• Radio AM/FM stéréo haut niveau avec lecteur laser



FORD FREESTYLE

369 \$/mois, location 36 mois*
Mise de fonds de 3 995 \$ • Transport et plein d'essence inclus

• Moteur V6 de 3 L développant 203 ch • Multiples configurations intérieures • Espace pour 6 personnes (un 7^e siège est offert en option) • Boîte de vitesses à variation continue • Traction intégrale Haldex® (en option)



FORD F-150 XLT 4x4 SUPERCREW

399 \$/mois, location 24 mois*
Mise de fonds de 995 \$ • Transport et plein d'essence inclus

• Moteur V8 Triton® • Boîte automatique • Système à 4 roues motrices, avec sélection électronique 4x4 en marche • Groupe d'équipements électriques • Espace pour 6 personnes



Bien pensé

Mise de fonds de 3 995 \$ et première mensualité exigées. Des frais de 0,08 \$ du kilomètre après 60 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent pour le Freestyle. Des frais de 0,08 \$ du kilomètre après 40 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent pour le F-150 XLT 4x4 SuperCrew. Ces offres s'adressent à des particuliers sur approbation. Le Ford peut vendre ou louer moins cher. Consultez votre conseiller Ford pour obtenir tous les détails.

LE QUÉBEC ET LE CANADA

Parizeau choqué par l'intolérance des fédéralistes

MONTREAL (PC) — Réagissant pour la première fois aux différentes révélations entourant le scandale des commandites, l'ancien premier ministre du Québec, Jacques Parizeau, s'est dit heurté par « cette extraordinaire intolérance envers l'attitude des Québécois à déterminer leur avenir ».

En entrevue à l'émission *Le Point*, sur les ondes de Radio-Canada, hier, M. Parizeau a dit ne pas être scandalisé par les récentes révélations en rapport avec le scandale des commandites. Selon lui, il n'est pas mauvais de souligner l'intolérance des fédéralistes à l'égard de la moitié de la popula-

tion. « C'est ça qui est choquant », a-t-il affirmé.

Cette intolérance, il la voit, entre autres, dans les récentes déclarations du juge en chef de la Cour d'appel du Québec, Michel Robit, qui croit que les souverainistes ne devraient pas avoir accès à la magistrature. « (Il) a l'extraordinaire culot de fermer la voie de la magistrature à la moitié de la population », a-t-il dit.

L'ancien premier ministre a paru ému lorsqu'on lui a rappelé les récentes déclarations de l'ex-directeur général du Parti libéral du Canada, section Québec, Benoît Corbeil, selon qui

M. Parizeau avait eu raison d'attribuer la défaite des forces souverainistes au référendum de 1995 « à l'argent et aux ethnies ».

« Ça m'a fait du bien », a-t-il déclaré, rappelant qu'il avait souvent été injurié pour avoir fait cette déclaration.

M. Parizeau a affirmé que le scandale des commandites n'est pas quelque chose de vraiment neuf. Selon lui, le scandale est apparu il y a cinq ans. « Il y a quelqu'un qui a calculé que le Bloc québécois avait posé 411 questions à ce sujet, a-t-il indiqué. C'est une hypocrisie qui a duré trop longtemps. »

CONGRÈS DU PQ

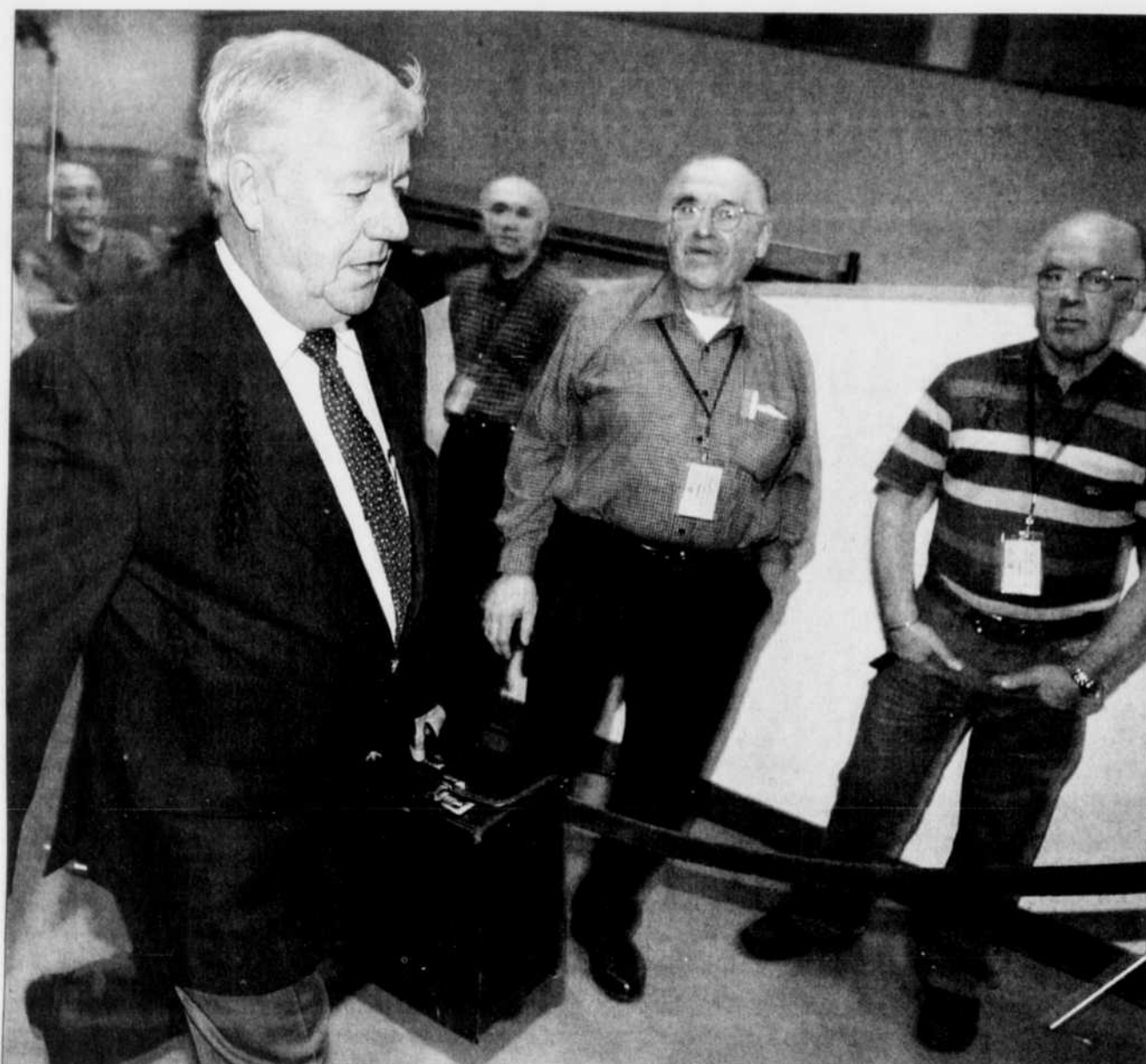
M. Parizeau estime que le prochain congrès du Parti québécois pourrait être « un point tournant » dans la marche vers la souveraineté du Québec.

Il a déclaré que le Parti devait profiter du scandale des commandites pour décider rapidement des modalités menant à la souveraineté. De son côté, il dit souhaiter que le PQ demande à la population, à l'occasion des prochaines élections provinciales, un « mandat clair pour réaliser la souveraineté ». Selon lui, un gouvernement péquiste devrait enclencher le processus

jusqu'à un référendum qui devrait porter, de préférence, sur une constitution québécoise ou sur la souveraineté.

Si le PQ ne peut y parvenir, il raterait là « une belle occasion, compte tenu de ce qui se passe à Ottawa ».

M. Parizeau note qu'il existe présentement « un écoeurement qui facilite les changements de régime ». S'il refuse de dire que la souveraineté est dorénavant « inévitable », comme l'avait fait l'ancien ministre fédéral des Travaux publics, Alfonso Gagliano, il reconnaît toutefois que la Commission Gomery « ajoute quelque chose au moulin de la souveraineté ».



Chuck Guité a attiré de nombreux curieux hier lors de son témoignage devant la Commission Gomery.

ORDONNANCE DE NON-PUBLICATION

Guité s'adresse à la Cour supérieure ontarienne

MYLÈNE MOISAN

MMoisan@lesoleil.com

L'avocat de Charles Guité, M^e Richard Auger, fera une requête inhabituelle à la Cour supérieure de l'Ontario pour que soit maintenue l'ordonnance de non-publication prononcée en mars par le juge John Gomery.

M^e Auger devrait plaider sa cause demain après-midi, soit peu de temps après la décision du commissaire Gomery sur la levée de l'interdit. Une fois rendu le verdict du juge Brunton, de la cour ontarienne, le juge Gomery devra choisir s'il maintient ou modifie sa décision, toujours dans l'optique d'assurer un procès juste et équitable à Charles Guité, accusé de fraude. La Commission Gomery, de juridiction fédérale, n'est pas obligée de se soumettre à l'issue de la requête de M^e Auger.

Directeur du Programme de commandites entre 1997 et 1999, Charles Guité a complété hier après-midi l'interrogatoire préparé par le procureur

en chef de la Commission, Bernard Roy. C'est maintenant au tour, entre autres, des avocats de Jean Pelletier, d'Alfonso Gagliano, du Parti libéral du Canada et au représentant du procureur général du Canada de procéder au contre-interrogatoire du témoin.

Après trois jours de témoignage — en anglais —, M. Guité fait toujours preuve d'une mémoire plutôt étonnante, les « trous » étant l'exception plus que la règle. En après-midi hier, l'avocat de Jean Pelletier, M^e Guy Pratte, a contre-interrogé le témoin pendant deux heures. Ce matin, il reviendra à M^e Pierre Fournier, représentant de l'ex-ministre Gagliano, de tester la mémoire de M. Guité. Selon toute vraisemblance, les contre-interrogatoires se poursuivront jusqu'à demain.

DEMANDE DE REPORT

Par ailleurs, les avocats de Jean Brault et de Charles Guité ont demandé de nouveau à la Cour supérieure, hier, que le procès conjoint de leurs

clients pour fraude et complot soit reporté en septembre.

La sélection du jury est prévue pour le 6 juin mais les avocats des deux accusés font valoir que la Commission Gomery siégera toujours à cette date.

Le juge James Brunton décidera demain s'il se pliera ou non à la demande de report.

Le publiciste Jean Brault, ex-président de Groupaction, a déjà témoigné devant la commission Gomery, alors que Charles Guité, qui était responsable du Programme de commandites, poursuit son témoignage sous ordonnance de non-publication. Les deux sont accusés d'avoir utilisé ce programme pour frauder le gouvernement.

Leur procès a déjà été reporté une première fois au 6 juin après que leurs avocats eurent fait valoir que la date originellement prévue du 9 mai était trop rapprochée de leur témoignage devant la commission d'enquête du juge Gomery.

Avec la Presse canadienne

3 millions \$ à l'Oratoire

L'argent fédéral continue à pleuvoir

RAYMOND GIROUX

RGiroux@lesoleil.com

■ OTTAWA — Si, dans la tradition politique québécoise, « le ciel est bleu et l'enfer est rouge », le gouvernement libéral fédéral a tenté hier d'inverser ces couleurs qui datent du régime de Maurice Duplessis en donnant une subvention de trois millions de dollars à l'Oratoire Saint-Joseph de Montréal.

Cet argent a été versé par le député d'Outremont (où se situe l'Oratoire) et ministre des Transports, Jean Lapierre, au nom de son collègue responsable du Développement économique pour le Québec, Jacques Saada.

Étrange ironie du sort, l'annonce de cette contribution est survenue 10 jours après que le juge John Gomery eut ironisé sur une éventuelle (et improbable) commandite d'Ottawa à ce même établissement religieux.

Comme le signalait en effet le propriétaire du groupe Everest, Claude Boulay, lors de son témoignage, le 20 avril dernier, « l'Oratoire Saint-Joseph est l'endroit le plus visité au Québec », devant La Ronde.

M. Boulay voulait ainsi démontrer l'importance des 1,4 million de visiteurs de ce parc d'amusement pour expliquer l'intérêt de « commanditer » sur place des bannières au nom et aux couleurs du Canada.

La mention de l'Oratoire a visiblement inspiré le juge. « Je ne le dirai pas, lui a alors répliqué M. Gomery sur-le-champ, mais une bonne bannière... » Nul besoin d'en dire plus.

Le juge n'a pas eu besoin de terminer sa phrase, les rires spontanés du public comme des avocats et des journalistes présents lui prouvant qu'il avait réussi son effet. Tous imaginaient un immense « Canada » sur le dôme de l'Oratoire !

L'Oratoire a déjà amorcé des travaux d'aménagement routier et paysager ainsi que de restauration échelonnés sur trois ans et évalués à 75 millions \$ en tout.

Le sanctuaire accueille près de deux millions de visiteurs par année, écrit le recteur Jean-Pierre Aumont dans un communiqué, et rien ne permet de croire que le fédéral aura droit à des éléments de « visibilité » du genre de ceux qui ont été décrits en long et en large à l'enquête sur les commandites.

Il faut aussi noter que l'annonce de cette subvention a été faite par un communiqué émanant des autorités religieuses, et non des cabinets ministériels comme c'est l'usage dans le cas de telles annonces, et surtout s'il y a odeur d'élections dans l'air.

AÉROPORT

À l'inverse, il aura fallu trois ministères fédéraux et quatre ministères québécois pour annoncer quelques heures plus tard des investissements globaux de 385 millions \$ dans la région de Montréal, dont 55 millions \$ en provenance de chacun des deux paliers de gouvernement.

Une partie de cet argent servira à réaménager les accès à l'aéroport Trudeau et l'échangeur Dorval, et le reste ira à l'amélioration de l'eau potable et au traitement des eaux usées. La remise à neuf de l'échangeur a déjà été promise une première fois en 1996.

ÉLECTIONS PRÉCIPITÉES

Les conservateurs devraient y réfléchir à deux fois, avertit Lapierre

■ MONTREAL — Le lieutenant québécois de Paul Martin, Jean Lapierre, avertit les conservateurs qu'ils devront y penser à deux fois avant de forcer la tenue d'élections dès ce printemps. De passage à Montréal hier, M. Lapierre a noté que les récents sondages montraient que la population ne veut pas d'élections maintenant et préférerait attendre la dépôt du rapport Gomery. « Les sondages nous ont donné un petit rayon de soleil au cours de la fin de semaine, mais il va y avoir d'autres sondages », a-t-il dit. M. Lapierre a souligné que la remontée des libéraux fédéraux dans les dernières enquêtes laisse entrevoir la possibilité d'un autre gouvernement libéral minoritaire. « La population ne veut pas d'une élection. Deuxièmement : la population veut avoir le rapport Gomery pour se faire un jugement. Troisièmement : j'imagine que les conservateurs ont l'œil surtout sur l'Ontario. Ils sont mieux de regarder plus loin », a ajouté M. Lapierre. PC

CLINIQUES PRIVÉES

Ottawa rappelle encore les provinces à l'ordre

OTTAWA (PC) — Dans l'espoir de se présenter comme le défenseur du système public de santé, le gouvernement de Paul Martin vient de rappeler à l'ordre quatre provinces, dont le Québec, qui tolèrent les cliniques privées facturant aux usagers.

La semaine dernière, le ministre fédéral de la Santé, Ujjal Dosanjh, a envoyé une lettre à son homologue québécois, Philippe Couillard, afin d'attirer son attention sur le problème que représenteraient ces cliniques dans la province.

« Comme vous le savez, les personnes qui paient pour des services diagnostiques offerts en clinique privée, tels que l'imagerie par résonance magnétique et la tomographie par ordinateur, afin d'obtenir un accès préfé-

rentiel à ces services de santé assurés de même qu'aux services subséquents, représentent un défi sur le plan politique pour nos gouvernements », peut-on lire dans la missive, obtenue par la Presse canadienne.

« Payer pour des services de santé assurés va à l'encontre de l'un des objectifs fondamentaux du régime d'assurance-maladie, soit l'accès aux services de santé fondé sur les besoins des patients et non sur leur capacité de payer. Cette pratique mine également la confiance des Canadiens envers leur système public de soins de santé. »

Le ministre a expédié des lettres semblables à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et à la Nouvelle-Écos-

se. Ce n'est pas la première fois qu'Ottawa semonce les provinces : la précédente de M. Dosanjh, Anne McLellan, avait fait de même en 2003. Or, il ne semble pas que Québec et Ottawa aient discuté de la situation depuis, de sorte que le fédéral considère toujours qu'elle est problématique.

Ujjal Dosanjh presse Québec d'amorcer rapidement des pourparlers dans le but de « clarifier le statut des cliniques de diagnostic du point de vue législatif et réglementaire, d'examiner les services qui y sont offerts (par exemple, les services assurés et non assurés) et d'envisager » des pistes de solution.

Il a été impossible de joindre la porte-parole du ministre Couillard, hier.

En vertu de la Loi canadienne sur la santé, Ottawa peut retenir une partie de ses transferts à l'encontre des provinces qui ne respectent pas les principes du régime public, mais s'abstient à l'égard du Québec depuis 1987.

CONTEXTE PRÉÉLECTORAL

L'initiative du gouvernement libéral intervient dans un contexte hautement électoral.

Dimanche, dans un discours à saveur partisane prononcé devant l'association Friends of Medicare, qui milite pour la protection des acquis en santé, M. Dosanjh a aussi indiqué qu'il avait semoncé le Nouveau-Brunswick à propos de la couverture des honoraires d'avortement.



Ujjal Dosanjh

SÉRIE PARTICIPE PRÉSENT

L'enseignement des religions soulève les passions

CLAUDE VAILLANCOURT

CVaillancourt@lesoleil.com

Un nouveau recours à la clause dérogatoire à la Constitution pour permettre la poursuite de l'enseignement des religions catholique et protestante dans les écoles publiques du Québec va alimenter sérieusement l'opinion dans les prochaines semaines.

C'est du moins ce qu'il faut croire si l'on se fie au débat tenu, hier soir, au Musée de la civilisation de Québec, alors qu'opposants et partisans de cette mesure ont multiplié des interventions corsées et bien senties sur le sujet. Ces échanges ont, sans aucun doute, été parmi les plus riches et les plus campés tenus cette année dans le cadre de la série Participe présent, menée conjointement par Radio-Canada, LE SOLEIL, La librairie Pantou-te et le Musée de la civilisation.



L'Utilisation par Québec de la clause dérogatoire relance le débat.

La journaliste Françoise Guénette qui anime le débat a, d'entrée de jeu, affirmé que le gouvernement du Québec lui avait confirmé, en après-midi, que le recours à la clause dérogatoire serait annoncé sous peu, qu'une commission parlementaire suivrait, et que le recours à la clause serait chose faite avant la fin de la présente session. Pour sa part, le théologien et juriste

spécialisé en éthique, Guy Durand, affirme que le gouvernement du Québec s'était engagé à maintenir le recours à cette clause en mars 1997, lorsque le sujet avait été soulevé à l'Assemblée nationale. Mais l'ancien ministre péquiste Paul Bégin nie tout engagement du genre, spécifiant qu'un tel recours ne devrait être qu'une mesure temporaire et qu'il n'y a pas lieu de le répo-

ter aujourd'hui. M. Bégin croit que l'enseignement religieux devrait être l'affaire des parents et qu'il pourrait être dispensé, pour toutes les religions, en dehors des heures de classe, les samedis ou dimanches, dans des immeubles prêtés par l'État.

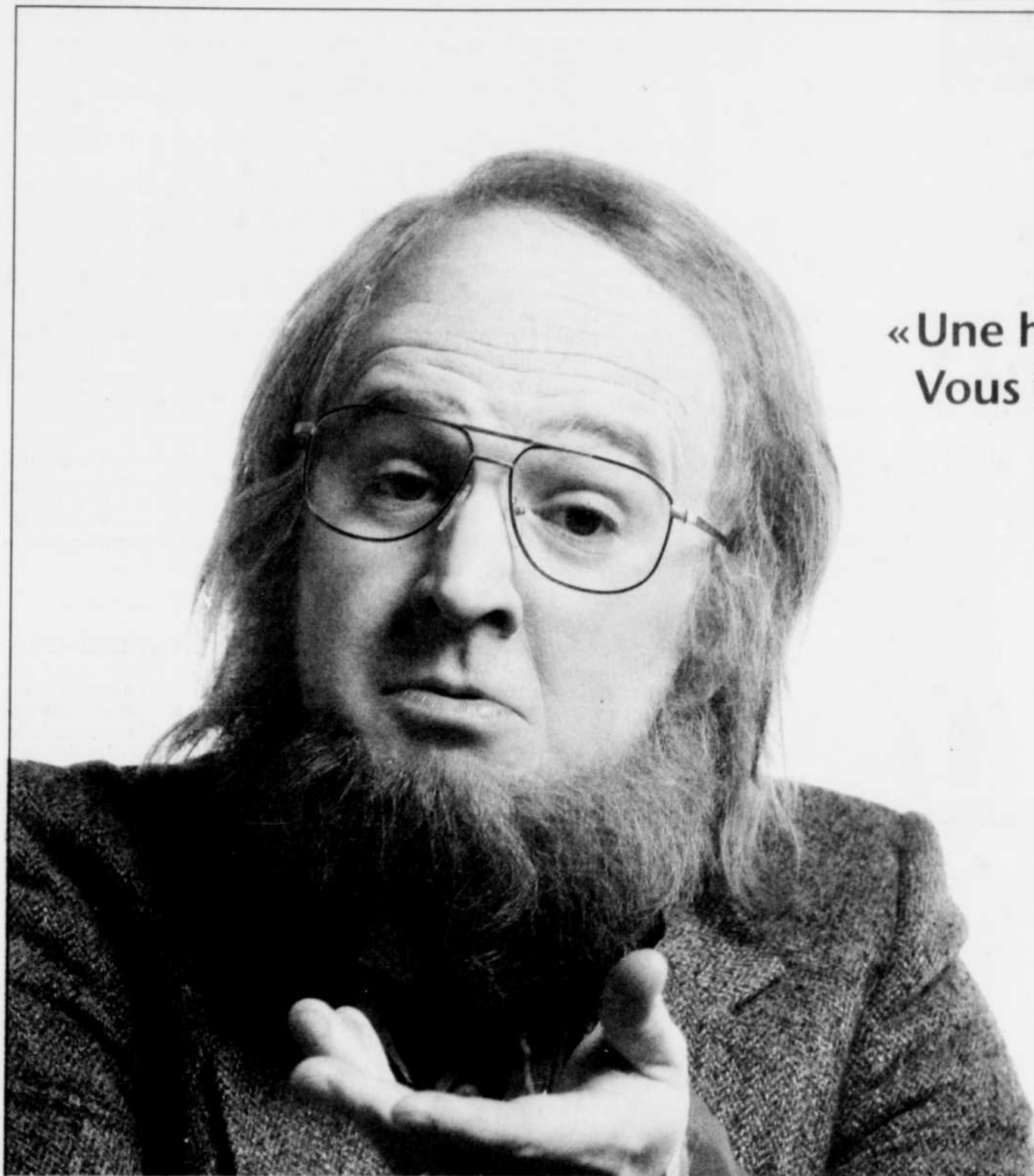
Chercheur à la Centrale des syndicats du Québec, l'ancienne CEQ, Jocelyn Berthelot, aussi porte-parole de la Coalition pour la déconfessionnalisation du système scolaire, relève quant à lui de multiples sondages pour démontrer que la population préférerait plutôt un enseignement culturel des religions qui tienne compte de la culture québécoise. Cette opinion n'est évidemment pas partagée par la présidente de l'Association québécoise des professeurs de morale et de religion, Claire Bergeron, qui reproche à son organisation syndicale d'avoir faussé le désir des gens en plaidant pour la dé-

confessionnalisation des écoles.

À l'ancien ministre de la Justice, qui craint la multiplication des recours juridiques pour permettre à certains de réclamer le port du voile musulman ou du kippa juif, si cela leur chante, M^{me} Bergeron plaide que les immigrants sont heureux que le Québec favorise l'enseignement religieux car cela fait partie de son histoire. « La religion et la langue, c'est ce qui donne de la couleur à un pays. Les immigrants n'ont jamais demandé (d'éliminer cet enseignement) car ils sont contents de vivre ici. »

À la limite, l'éthicien Guy Durand pense que la population pourrait en arriver à accepter une laïcisation complète des écoles, mais ce n'est pas encore le cas. « Il y a des étatismes qui durent longtemps », lui a répliqué M. Bégin.

Des premiers échanges qui donnent un bon aperçu du débat qui s'en vient à l'Assemblée nationale.



« Une hallucination ?
Vous faites bien de consulter. »

Seulement à Québec, pour un temps limité.

ExpressVu™



Pour seulement

17\$
/mois¹

ÉCONOMISEZ PLUS DE 540\$²

- Plus de 100 canaux de qualité numérique
- Location GRATUITE d'un récepteur de base
- Location GRATUITE d'un récepteur vidéo personnel ou haute définition
- Installation professionnelle GRATUITE³

1 877 804-1010

Magasins Espace Bell, Bell Mobilité et détaillants participants

Bell
Et bien simple.™

Espace Bell

Lévis
Galerie Chagnon
(418) 833-3848

Québec
1171, boul. Charest O.
(418) 687-2121

1100, rue Bouvier
(418) 627-6000

Galerie de la Capitale
(418) 627-2555

Place Fleur-de-Lys
(418) 529-9292

Ste-Foy
2785, boul. Laurier
(418) 650-1000

Place Laurier
(418) 658-8678

Bell Mobilité

Beauport
Inter Cellulaire enr.
488, boul. Rochette
(418) 660-9909

Lévis
104, route Président-
Kennedy (bureau 101)
(418) 837-0222

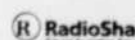
St-Nicolas
585, route 116
(418) 831-2355

Disponible également dans les magasins participants :

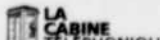


TANGUAY ÉLECTRONIQUE

FUTURE SHOP



RadioShack



LA CABINE TÉLÉPHONIQUE



Stermo

Cybertronique

DOT Électronique

Télé Dynamique

Offre en vigueur dans les régions de Québec sélectionnées; disponible avec nouvelle location d'un système. Service offert aux nouveaux clients résidentiels, la loi l'accès et la visibilité directe le permettent. Jusqu'à épuisement des stocks. Une pièce d'identité avec photo valide et une préautorisation sur une carte de crédit ou par prélèvement bancaire sont requises pour louer et activer un système. Des frais de réinstallation anticipée s'appliquent. Prix/offre sujets à changements sans préavis et ne peuvent être combinés avec aucune autre offre. Taxes en sus. D'autres conditions s'appliquent. 1. S'applique avec le système 6120 ou 5920 et le récepteur 3100 qui doivent être activés avant le 15 juillet 2005. Sujet à un engagement de location et de programmation de 2 ans. Frais initiaux de 49,99\$ en sus. Un crédit de frais initiaux de 49,99\$ s'applique sur le compte, avant les taxes; prévoir de 6 à 8 semaines après l'activation. Frais de programmation en sus. 2. L'économie de 540\$ est basée sur la valeur des rabais mensuels appliqués avant taxes sur le compte pendant 2 ans pour les forfaits de programmation Base numérique à 5\$ et Mixes anglophones à 5\$, et pour un minimum de 2 ans pour la location du récepteur 3100 à 2,50\$ et du récepteur vidéo personnel ou haute définition à 10\$. 3. Non offerte à certains résidents de condominiums, d'appartements ou d'autres immeubles à logements multiples ni à la clientèle commerciale. Une lettre d'autorisation du syndicat ou du propriétaire est nécessaire afin d'installer le système dans un condominium ou un appartement. L'installation professionnelle de base inclut l'installation du système et jusqu'à 3 récepteurs additionnels. Pour savoir si vous êtes admissible, visitez www.bell.ca/installationinclusion. ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu, s.e.c.

LE MONDE

Deux Hornet perdus en Irak

Un rapport italien blâme les Américains dans l'affaire Calipari

■ WASHINGTON (AFP et AP) — L'armée américaine a perdu le contact avec deux avions de chasse F/A-18 Hornet qui survolaient l'Irak, hier à 22 h 10, heure locale, a-t-on appris auprès du centre de presse de l'armée américaine à Bagdad.

«Le contact a été perdu avec ces deux Hornet du corps des marines», a indiqué le porte-parole, Nick Minecci, précisant qu'il «n'y avait aucune indication initiale d'attaque ennemie» au moment de cette perte de contact. Il n'a pas souhaité donner plus de précision sur la localisation de ces deux avions au moment de leur disparition.

La chaîne de télévision américaine NBC a affirmé hier soir que ces deux avions seraient entrés en collision. Le porte-parole de l'armée américaine n'était pas en mesure de confirmer cette information.

En avril 2003, un F/A 18 Hornet de l'US Navy, basé sur le porte-avions USS Kitty Hawk, avait été abattu alors qu'il était en mission au-dessus de l'Irak.

Entre-temps, le rapport concernant la mort de l'agent secret italien Nicola Calipari en Irak, rendu public hier soir, fait porter en partie la responsabilité de la bavure sur la fatigue, «le stress» et «l'inexpérience» des militaires américains qui tenaient le bar-

rage où a eu lieu le drame, en mars. Les auteurs n'en concluent pas qu'il se soit agi d'un crime délibéré et ils estiment difficile de déceler une responsabilité individuelle dans le déclenchement de la fusillade mortelle lors de la libération de l'otage Giuliana Sgrena, journaliste à *Il Manifesto*. Ils affirment par ailleurs qu'aucun tir de sommation n'a été effectué, contrairement aux affirmations de l'armée américaine. Surtout, ils précisent que rien n'indiquait la présence d'un barrage, alors qu'il faisait nuit noire.

Enfin, selon le rapport italien, les militaires américains ont donné des versions différentes de la vitesse à laquelle était arrivée la voiture des Italiens. Le rapport officiel américain rendu public samedi indiquait que le véhicule roulait très vite en direction de l'aéroport de Bagdad, tout proche. Il précisait que des signaux lumineux avaient été effectués en direction de la

voiture et que des tirs de sommation avaient été faits. Ce rapport a soulevé un tollé en Italie où Calipari est considéré comme un héros.

Il venait d'obtenir la libération de la journaliste italienne et il se trouvait avec elle à l'arrière du véhicule qui était conduit par un autre agent italien. Ce dernier, ainsi que Giuliana Sgrena ont été blessés dans la fusillade, tandis que Calipari était tué sur le coup. Deux Italiens — un diplomate et un général — ont participé à l'enquête américaine, mais ils ont refusé d'en signer les conclusions. Ces derniers sont à l'origine du rapport italien de 52 pages.

Le gouvernement italien n'a pas fait de commentaire dans l'immédiat sur ce rapport dont la publication était très attendue. Le président du Conseil, Silvio Berlusconi, devrait s'adresser aux députés jeudi à ce sujet. Cette affaire a fortement accru la pression populaire sur le gouvernement italien pour qu'il retire ses troupes de l'Irak.

Incidentement, au moins 21 Irakiens, un soldat britannique et un Américain ont été tués dans ce pays, hier, lors de plusieurs attaques de la guérilla qui

portent à au moins 140 le nombre de victimes de la flambée de violence qui secoue le pays depuis cinq jours. À Bagdad, deux explosions ont coûté la vie à au moins neuf Irakiens. Dans l'attaque la plus meurtrière, un véhicule piégé a sauté dans un quartier commerçant du sud de la capitale, tuant six civils et en blessant sept autres. Dans le quartier de Zayona, à l'est de Bagdad, un autre attentat à la voiture piégée a coûté la vie à trois Irakiens, dont deux policiers, et a fait six blessés, a rapporté le lieutenant de police Hassan Chalob.

Par ailleurs, un kamikaze a fait exploser un camion à un point de contrôle routier près de Youssiffyah, à 20 km au sud de Bagdad, tuant huit soldats et faisant 20 blessés.

Dans le nord du pays, une voiture piégée et un engin explosif ont explosé au passage d'une patrouille américaine dans la région de Mossoul, tuant au moins deux Irakiens et faisant 15 blessés. Selon un hôpital local, le bilan est de quatre morts et sept blessés.

Un autre attentat à la voiture piégée et une fusillade ont aussi fait deux morts à Mossoul. Par ailleurs, un soldat britannique de la 12^e Brigade motorisée a succombé à ses blessures après des combats à Al-Amara.

EN BREF

ISRAËL

Autre démission

■ JÉRUSALEM — Le ministre israélien chargé des Relations avec la Diaspora et de Jérusalem, Nathan Chicharanski, un opposant acharné au plan de désengagement de la bande de Gaza, a remis sa démission, hier. Cet ancien dissident de l'ère soviétique explique qu'il est opposé aux concessions unilatérales faites, selon lui, aux Palestiniens. Chicharanski rejoint ainsi plusieurs ministres qui ont démissionné ou qui ont été limogés par le premier ministre Ariel Sharon sur son plan de désengagement. AP



Le ministre Chicharanski

AFGHANISTAN

Explosion mortelle

■ KABOUL — Une explosion d'origine indéterminée dans un dépôt d'armes appartenant au chef d'une faction locale a fait 28 morts et 13 blessés hier dans le nord de l'Afghanistan, selon le ministère de l'Intérieur. Les armes étaient entreposées dans un bunker à Bashgah, localité de la province de Baghlan à 125 km au nord de Kaboul, a précisé Latfullah Mashal, un porte-parole du ministère. L'explosion a «endommagé tout le village, dont la mosquée et six maisons», a déclaré M. Mashal. Le dépôt avait été aménagé dans un bunker sous la maison de Jalal Bashgah, chef de guerre et ancien commandant d'une milice gouvernementale locale qui voulait apparemment dissimuler les armes. AP

FRANCE—ÉTATS-UNIS

Vive la coopération !

■ WASHINGTON — Le chef de la diplomatie française, Michel Barnier, a rencontré son homologue américaine, la secrétaire d'État Condoleezza Rice, hier à Washington, une rencontre qui lui a donné l'occasion de citer une longue liste de questions sur lesquelles Américains et Français travaillent de concert, en particulier la recherche de la paix au Moyen-Orient, les tentatives de dissuader l'Iran de se doter de l'arme nucléaire, le rétablissement de la souveraineté libanaise, voire l'Irak, du moins sa reconstruction. Le voyage de M. Barnier à Washington suit celui de M^{me} Rice à Paris en février et s'inscrit dans la volonté affichée du chef de la diplomatie française de recréer une «habitude de dialogue» avec les États-Unis. AP

CORÉE DU NORD

Incident dédramatisé

■ TOKYO — Pendant que Washington parlait de «provocation», le Japon et la Corée du Sud ont dédramatisé hier le tir, dimanche, d'un missile nord-coréen à courte portée, se refusant à établir un lien avec le programme d'armes nucléaires du régime stalinien. Séoul a par ailleurs de nouveau démenti des informations sur l'imminence d'un essai nucléaire nord-coréen dans un contexte de montée de la tension entre Pyongyang et Washington, les Coréens du Nord refusant de revenir à la table de négociations sur leur programme atomique. Le Japon, où l'information sur le tir du missile a été publiée en premier, s'est efforcé d'en minimiser l'impact, estimant que sa sécurité n'avait pas été menacée. AFP

ALLEMAGNE

Un Hitler tremblant

■ LONDRES — Alors que les troupes alliées encerclaient Berlin en avril 1945, Hitler, tremblant et affaibli, «se renfermant sur lui-même», raconte l'infirmière employée à l'époque dans le bunker du Führer, témoignant sur les derniers jours. «Le cercle (dans le bunker) se rétrécissait, confie Erna Flegel du quotidien anglais *The Guardian*, 60 ans après le suicide de Hitler, le 30 avril 1945. Pour cette infirmière de la Croix-Rouge, Eva Braun, la maîtresse de Hitler, qu'il avait épousée quelques heures avant que tous deux se donnent la mort, était «une personnalité tout à fait incolore» qui passait inaperçue. AP

La Golf du pape

■ BERLIN — Le site Internet de ventes aux enchères eBay Allemagne n'a jamais connu un aussi grand succès pour un article depuis la mise aux enchères de la Volkswagen Golf grise de 1999 ayant appartenu au pape Benoît XVI : la consultation a dépassé les trois millions d'internautes et les enchères flambent. AP

Lynndie England se dit coupable d'avoir humilié des Irakiens

■ FORT HOOD, États-Unis (AFP et AP) — Lynndie England, la soldate américaine symbolisant le scandale de la prison irakienne d'Abou Ghraib, a plaidé coupable, hier, devant la cour martiale de Fort Hood, au Texas, tout en affirmant avoir humilié des détenus à la demande de ses collègues.

En reconnaissant ses torts, la jeune soldate de première classe de 22 ans ne risque plus que 11 ans de prison contre 16 ans et demi d'abord prévus. Elle plaide coupable à sept chefs d'accusation : deux pour entente en vue de maltraiter des prisonniers, quatre pour mauvais traitements de détenus et un pour commission d'actes indécentes. En échange, l'accusation a accepté de renoncer à un autre chef de commission d'un acte indécent, et un pour abandon de poste.

Devant le jury militaire, Lynndie England a expliqué avoir posé devant des prisonniers dénudés à cause de la pression des autres soldats. «Je ne voulais vraiment pas le faire», a-t-elle déclaré. Mais ils «insistaient avec force, donc j'ai dit : "OK, je vais le faire"».

Contrairement à ce qu'elle avait affirmé dans la matinée, la soldate a reconnu dans l'après-midi avoir conscience que ce qu'elle faisait n'était pas correct. Se montrant souvent confuse, elle a mis en cause le caporal Charles Graner, chargé d'une unité de police militaire dans la prison, qui lui aurait demandé de prendre en laisse un prisonnier nu dans un couloir d'Abou Ghraib, près de Bagdad.

Cette scène a été immortalisée par des photos ayant choqué le monde entier en avril 2004, déclenchant un scandale qui a profondément embarrassé le gouvernement Bush, un an

après l'invasion controversée de l'Irak.

A-t-elle remis en question l'ordre de Graner, qui était alors son petit ami ? lui demande le colonel James Pohl, qui préside le procès. «Je pensais que c'était OK parce qu'il était de la police militaire et avait l'expérience d'un responsable pénitentiaire», répond-elle.

Elle explique ensuite que la scène était destinée à maîtriser ce prisonnier récalcitrant et à humilier les autres détenus irakiens. Graner a pris les photos probablement «pour s'amuser», ajoute la soldate qui a eu, en octobre, un enfant de lui.

La plupart des détenus sont montrés dans la série de photos publiées par les médias au printemps 2004. Sur certaines, elle pose, souriante, devant une pyramide humaine de prisonniers dénudés ou désignant les parties génitales de détenus.

Ses avocats devraient appeler la cour martiale à l'indulgence en arguant de la faiblesse des capacités intellectuelles de l'accusée.

Six autres militaires ont été jugés à l'occasion du scandale, dont Graner, condamné en janvier à 10 ans de prison. Pour sa défense, le caporal a affirmé n'avoir fait qu'obéir aux ordres de ses supérieurs, qui lui demandaient d'«assouplir» les détenus avant leur interrogatoire, un argument qui n'a pas convaincu la cour.



La soldate américaine England

ÉTHIOPIE : INONDATIONS ET FAMINE



Ce petit Éthiopien souffrant de malnutrition repose dans les bras de sa mère dans un centre de santé. Parallèlement, au moins 134 personnes sont mortes dans des inondations qui frappent le sud-est de l'Éthiopie depuis plus d'une semaine, et près de 250 000 ont été déplacées, selon le dernier bilan fourni hier par les autorités. Des pluies torrentielles continuent à s'abattre dans l'État somali, où 162 villages au total ont été détruits par les inondations provoquées par la crue de la rivière Wabe Shebell. Les pertes de bétail dans cette région déjà très pauvre sont importantes. Au moins 6478 tonnes de céréales ont également été détruites et 2785 hectares de champs inondés.

Pour un monde sans armes atomiques

NATIONS UNIES (d'après AP) — À l'occasion de l'ouverture de la conférence de révision du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a plaidé hier pour un monde débarrassé de l'arme atomique.

«Au bout du compte, le seul moyen de garantir qu'elles (les bombes atomiques) ne seront pas utilisées est que le monde en soit débarrassé», a déclaré Kofi Annan lors de son discours d'ouverture, ajoutant que tous les pays devaient collaborer dans ce sens.

Le secrétaire général de l'ONU a affirmé que les pays qui ne possèdent pas l'arme atomique, tels que l'Iran, «ne doivent pas insister» dans leurs recherches pour fabriquer des bombes, le tout en échange de garanties internationales leur assurant l'accès à l'énergie nucléaire civile.

Ils attaqueront la Maison-Blanche ou le Vatican si Zarqaoui le décide

■ LE CAIRE, Égypte (d'après AP) — Les partisans du chef d'Al-Qaïda en Irak, le terroriste jordanien Abou Moussab Al-Zarqaoui, n'hésiteraient pas à attaquer la Maison-Blanche ou le Vatican si leur leader choisissait de les prendre pour cibles, a affirmé le prétendu numéro deux du groupe dans un communiqué diffusé hier dans Internet.

Le communiqué, signé du nom d'Abou Abdel-Rahman Al-Iraqi, menace également d'attaquer les forces de sécurité et des responsables irakiens, dont le premier ministre désigné, Ibrahim Al-Jaafari.

«Nous serons après vous tant que vous serez vivants», souligne le texte à l'adresse de M. Al-Jaafari, un chiite. L'authenticité du document, publié dans un site connu pour diffuser des messages d'islamistes extrémistes, n'a pu être vérifiée dans l'immédiat.

«Nous avons pris notre décision» de «combattre les infidèles, les hypocrites et les scélérats», peut-on lire dans le communiqué. «Même si tu (Abou

Moussab Al-Zarqaoui) nous emmènes à la Maison-Blanche et au bastion du Vatican, nous te resterons fidèles jusqu'à ce que tu atteignes ton but».

Le groupe de Zarqaoui, qui comprendrait principalement des extrémistes sunnites, a revendiqué la responsabilité des attentats les plus meurtriers commis contre des soldats américains, des agents des forces de sécurité irakiennes et des représentants du gouvernement.

BASE US EN ESPAGNE ?

Par ailleurs, un projet américain de rassembler les unités des opérations spéciales et de la lutte antiterroriste

en Europe sur une seule base, peut-être en Espagne, devrait figurer à l'ordre du jour des discussions aujourd'hui, à Washington, entre le ministre espagnol de la Défense, Jose Bono, et le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, rapportait hier le quotidien *El País*.

Dans un entretien accordé en mars à la publication des forces armées américaines *Stars and Stripes*, le général James Jones, commandant suprême des forces alliées en Europe, a exprimé l'espoir de consolider les unités des opérations spéciales sur une seule base. Les deux meilleurs candidats, a-t-il dit, sont Rota en Espagne et Sigonella en Sicile.

«Nous cherchons une position au sud des Alpes» pour un meilleur emplacement de ces unités, a-t-il souligné. Les unités des opérations spéciales sont actuellement stationnées partout en Europe.

Entente de principe au « Journal de Montréal »

SARA CHAMPAGNE
La Presse

Les journalistes et les employés de la salle de rédaction du *Journal de Montréal* ont poussé un soupir de soulagement hier soir. Une entente de principe est intervenue de façon *in extremis* entre la direction du journal et le Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal* (STIJM) vers 21 h 40. La partie syndicale se donnait jusqu'à 21 h pour conclure une entente.

« J'ai dû retenir les journalistes qui croyaient devoir sortir, a déclaré le président du syndicat, Martin Leclerc. Nous avons dû ensuite les appeler pour leur dire d'envoyer leurs textes. Il y aura un journal demain (aujourd'hui). »

Outre la régularisation des statuts d'au moins quatre surnuméraires, le syndicat obtient la création d'une dizaine de postes permanents à la salle de rédaction. Les employés obtiennent une augmentation salariale de 3 % la première année, et de 2,5 % les trois prochaines années.

« C'est un compromis honorable. Les négociations se sont poursuivies jusqu'à la dernière minute, ce qui démontre que nous sommes des gens de caractère », a poursuivi le président du syndicat.

L'entente de principe devrait être soumise au vote des syndiqués aujourd'hui ou demain. Elle est assortie d'une clause au sujet des droits d'auteur et d'une autre renouvelant une protection contre les mises à pied des salariés réguliers.

Dans une lettre envoyée aux employés, un peu plus tôt dans la journée d'hier, que *La Presse* a obtenue, la direction proposait une série de mesures pour permettre une plus grande flexibilité et faire face à une compétition de plus en plus forte : meilleure utilisation des surnuméraires, possibilité de créer trois postes réservés à des personnes de renom — pour augmenter la visibilité du journal —, une utilisation plus efficace des textes provenant des autres quotidiens de la chaîne de journaux, et l'établissement d'une méthode de partage des revenus provenant de la commercialisation des textes et des photos.

RABASKA

Suite de la Une

façon que ceux de Saint-David qui naguère ont déroulé le tapis rouge pour Ultramar.

« Québec a le Château Frontenac, le Grand Théâtre, l'université, Lévis a Alex Couture, Ultramar et il y aura Rabaska. Il ne manque plus que le dépotoir régional », a quant à lui résumé un Lévisien d'âge mûr, Lucien Leclerc.

D'autres interventions, soutenues par des membres de la FTQ-Construction omniprésents, sont plutôt allées en faveur de Rabaska, de quoi produire à l'occasion un mélange de huées et d'ovations.

Mais les coups les plus vifs ont été échangés entre les élus eux-mêmes, le conseiller Jean-Claude Bouchard estimant que la résolution marque « un scénario de début de dictature ». Scénario favorisé, dans son esprit, par l'attitude de « petits singes savants » de certains élus obéissant au maire qui, selon lui, a manœuvré en douceur pour amener une résolution alors qu'un consensus réalisé en séance privée n'était pas celui-là. Un consensus selon lequel une résolution des élus n'était pas requise à ce stade-ci.

Et, pour lui, ce texte de résolution est clair. « À

compter de maintenant, Rabaska pourra dire : l'acceptabilité sociale, je l'ai », a-t-il résumé.

Membre de l'équipe du maire, le conseiller et membre de l'exécutif André Hamel n'a pas été d'accord avec son collègue Bouchard sur son interprétation, exprimant l'avis qu'un consensus qui aurait pu rallier tous les élus n'a jamais pu être atteint.

« Même si je fais partie de l'exécutif, je ne me considère pas le singe de M. Garon », a indiqué M. Hamel, très calme.

La résolution d'appui à Rabaska enterme l'idée de référendum un temps pistonnée par le maire Garon, qui voyait là l'opportunité d'instaurer une méthode pour vérifier le niveau d'acceptation sociale des grands projets énergétiques québécois.

De l'avis du conseiller et chef de Démocratie Lévis, Gilles Lehouillier, le contenu de la résolution d'appui s'ajuste parfaitement à la question référendaire qui aurait été posée aux Lévisiens. C'est-à-dire, dans son esprit, que les élus ont effectivement répondu à la question.

Pour Rabaska, qui en est à plancher sur ses études d'impact, la prochaine étape incontournable sera celle de la défense de son projet devant le BAPE et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.



Une question, plusieurs réponses.

Le service 10-4 est un cellulaire avec fonction *walkie-talkie*, qui vous permet de parler simultanément avec plusieurs personnes, sans aucuns frais d'interurbain au Canada⁽¹⁾.

À l'achat de chaque appareil, vous en recevez un autre gratuitement⁽²⁾.

Avec le forfait Famille, partagez votre forfait mobilité et obtenez :

- Service 10-4 illimité, messages textes illimités et appels locaux illimités entre les membres⁽³⁾
- Pas de frais cachés

www.bell.ca/10-4 1 866 371-9749 Magasins Espace Bell et Bell Mobilité.



Et bien simple.™



Beauport

Inter Cellulaire enr.
488, boul. Rochette
(418) 660-9909

Lévis

104, route Président-Kennedy
(bur. 101)
(418) 837-0222

Québec

CBCI Telecom inc.
710, rue Bouvier
(bur. 103)
(418) 626-1800

Roberval

Cellulaire Chic
612, boul. Marcotte
(418) 275-0606

St-Nicolas

585, route 116
(418) 831-2355

Aussi offert dans les magasins Espace Bell et détaillants autorisés :

► FUTURE SHOP

► LA 100

► Compagnie

► Électronique

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale

► La Centrale



L'offre prend fin le 30 juin 2005; réservée aux nouvelles activations du service 10-4 sur un forfait Tout-en-un. Services et options offerts sur certains appareils dans la zone de couverture 1X de Bell Mobilité, là où la technologie le permet. Pro/offre sujets à changement sans préavis et ne peuvent être combinés avec aucune autre offre. Des frais de résiliation anticipée s'appliquent. Frais d'itinérance et taxes en sus. Des frais pour l'Internet Mobile peuvent s'appliquer afin d'activer l'option 10-4. Photos à titre indicatif. Jusqu'à épuisement des stocks. D'autres conditions s'appliquent. (1) Entre abonnés à l'option 10-4 de Bell Mobilité. (2) Sujet à un engagement de 3 ans pour chaque membre (max. 5) sur le même compte forfait Famille avec un forfait Tout-en-un, et option 10-4 sur le compte principal. (3) S'applique aux appels locaux faits entre les membres durant le terme de l'engagement, dans la zone de couverture de Bell Mobilité, sinon des frais d'interurbain et d'itinérance peuvent s'appliquer. (4) Le tarif alors courant (maintenant 30\$ par mois par membre additionnel) s'applique par la suite.

ÉDITORIAL

De clients à partenaires



Pierre-Paul Noreau
PPNoreau@lesoleil.com

Le nouveau président d'Hydro-Québec, Thierry Vandal, a fait hier à Québec son entrée en scène officielle. Il a prononcé sa première allocution à titre de premier gestionnaire de la grande société d'État. Le défi qu'il propose est extrêmement ambitieux, mais aussi très stimulant. À la lumière des priorités qu'il a retenues, il veut imposer un virage qui ira jusqu'à redéfinir le rapport des Québécois à l'électricité.

Son prédécesseur, André Caillé, a marqué l'histoire pour avoir redressé les finances d'Hydro-Québec et pour en avoir fait une organisation extrêmement rentable. À elles seules, les retombées directes dans les coffres du gouvernement du Québec sont maintenant de l'ordre de 2 milliards \$ annuellement. Thierry Vandal n'a donc pas vraiment à se soucier de la gestion, maintenant assainie, pas vraiment plus d'ailleurs que des grands projets hydroélectriques à réaliser qui sont depuis un moment identifiés et planifiés.

Là où il veut faire sa marque, c'est en propulsant la grande société d'État à l'avant-garde de l'approche environnementale et technologique. Au terme de sa révolution, il prévoit ainsi que la maison de chaque Québécois puisse être dotée d'équipements lui permettant de devenir, selon la situation, aussi bien consommateur que petit producteur d'électricité.

Les Québécois, est-il convaincu, sont prêts à devenir des partenaires d'Hydro, plutôt que de simples clients. Que ce soit à travers l'énergie solaire, la géothermie ou l'éolien, chacun peut devenir un autoproducteur d'électricité. L'idée a d'ailleurs également été défendue récemment par l'ex-ministre péquiste à l'Énergie, Rita Dionne-Marsolais.

Ce changement de cap est majeur au sein de la société d'État. Le plaidoyer en faveur des économies d'énergie avait été accueilli par une moue plus que sceptique lors du récent débat autour de la centrale thermique du Suroît. De timides initiatives ont finalement été prises à la suite de l'abandon du projet.

Non seulement Thierry Vandal fait aujourd'hui de l'efficacité énergétique sa priorité, mais il identifie le développement de l'énergie éolienne et son intégration au réseau électrique du Québec comme le deuxième axe majeur de sa présidence. Pas étonnant que Steven Guilbault de Greenpeace ait soutenu hier que son discours aurait pu être écrit par les écologistes.

À 44 ans, Thierry Vandal a encore l'âge pour croire à ses rêves. Mais il a aussi suffisamment d'expérience pour mesurer l'ampleur du changement d'attitude qu'il veut provoquer. Les embûches seront nombreuses, à commencer par celle de faire bouger des gens qui peuvent être sensibles à son discours, tout en ayant bien d'autres préoccupations en tête. Les employés pourraient également être passablement réticents à lui emboîter le pas. Mais il faut en convenir avec lui, l'avenir passe par là. L'électricité coûte aujourd'hui trop cher pour que nous continuions à la gaspiller comme nous le faisons.

Le dindon de la farce



Jean-Marc Salvat
JMSalvat@lesoleil.com

La surtaxe de 15 % imposée depuis dimanche par le Canada sur certains produits importés des États-Unis est le signe d'un échec. Cette mesure de rétorsion était par contre devenue nécessaire, compte tenu du refus obstiné de nos voisins de respecter les règles commerciales les plus élémentaires. La riposte canadienne paraît d'ailleurs bien timide en regard des graves abus qu'elle entend corriger.

Ce qui est dans le viseur d'Ottawa, c'est l'« amendement Byrd », du nom d'un sénateur démocrate de la Virginie. Grâce à cette loi, les entreprises américaines qui portent plainte contre des compagnies étrangères jouissent d'un double et colossal avantage. D'abord, elles bénéficient de l'imposition d'un tarif douanier sur des marchandises étrangères. Ensuite — et c'est là que le jeu devient totalement aberrant —, les millions de dollars perçus grâce à ces nouvelles taxes se retrouvent dans leurs propres poches !

Cette législation a été jugée illégale par l'Organisation mondiale du commerce en janvier 2003. Les États-Unis avaient 12 mois pour l'abolir. Ils n'en ont rien fait. Campé sur ses positions protectionnistes, le Congrès américain a refusé d'obtempérer — et ce, malgré les pressions de l'administration Bush.

Les mesures annoncées par Ottawa sont trop modestes pour faire reculer à elles seules le Congrès. Le tarif douanier de 15 % vise les cigarettes, les porcins vivants, les huîtres et certains poissons. Heureusement, cette opération a été menée en collaboration avec l'Union européenne, qui vient elle aussi de décréter des sanctions douanières (sur les pantalons, la papeterie, le maïs et certains équipements industriels). Cette façon de faire évitera au Canada d'essuyer la hargne de certains membres du Congrès — une colère qui aurait de toute façon été injustifiée.

Lorsqu'il arrivera au Canada, le nouvel ambassadeur américain, David Wilkins, apprendra rapidement que 37 000 camions franchissent la frontière tous les jours pour des échanges annuels de près de 450 milliards \$. Globalement, les bénéfices sont immenses et mutuels. Mais David Wilkins devra également comprendre que bien des Canadiens, échaudés par le dossier du bois d'œuvre, acceptent de plus en plus difficilement que leurs voisins transgressent les règles commerciales qui ne font pas leur affaire. Il ne devra pas s'étonner que le Canada s'allie parfois à d'autres pour éviter d'être le dindon de la farce.

DUTRIZAC CONGÉDIÉ...



FLEG
3.5.05

POINT DE VUE

L'ÉCOLE PRIVÉE ET SES SUBVENTIONS

« Ce n'est pas en rompant brutalement avec le passé que l'on construit l'avenir »

Réginald Grand'Maison

Ancien président de la Fondation Bouchard,
La Pocatière

La coalition pour la défense et la promotion de l'école publique se trompe de cible et menace de se tirer dans les pieds... Ce regroupement ne semble pas réaliser que ce grand bouleversement tant réclamé ne réglerait en rien les problèmes tant humains que financiers de leurs écoles. En effet, il est bien évident que ce n'est pas ce léger « surplus apparent » qu'apporterait le « blocage » des subventions aux écoles privées qui réglerait le problème de l'éducation au Québec.

N'est-ce pas Lysiane Gagnon, journaliste à *La Presse*, qui, en 1977, n'hésitait pas déjà à poser la question cruciale suivante: « Une société peut-elle se permettre de mettre la hache dans cet immense réservoir de compétence, d'expérience et de tradition que constitue le secteur de l'enseignement privé? On ne touche pas impunément à l'histoire d'un peuple », ajoutait-elle alors.

De plus, sur le plan financier, Claude Ryan affirmait en 1989: « Les déboursés occasionnés par les subventions aux écoles privées sont presque deux fois moins élevés que les dépenses encourues pour l'école publique. »

Le système actuel, en 2005, va d'ailleurs dans le même sens et fait économiser des centaines de millions \$ au gouvernement. Comme l'affirme très justement Alain Dubuc dans le journal *LE SOLEIL*: « Vu que le problème de fond est le sous-financement du réseau public, il serait plus logique d'aborder la question de front et de démontrer que le réseau a besoin de 75 millions \$ de plus. Pourquoi, ajoute-t-il, ne pas discuter carrément de la grosseur de la tarte au lieu de s'emparer de la pointe du voisin? »

Comprenons-nous bien, loin de nous l'idée de remettre en cause le réseau public d'éducation. Ce que nous tenons à préciser, c'est que nous croyons que la coalition pour la défense et la promotion de l'école publique fait fausse route et se tire dans les pieds en demandant la fin des subventions à l'école privée. Qu'on le veuille ou non, l'amélioration de l'école



ARCHIVES LE SOLEIL

On doit reconnaître la mission véritable et légitime de nos institutions privées.

publique ne passera pas par la disparition de l'école privée car on ne guérira jamais un arbre malade en abattant les arbres voisins. Claude Ryan, alors ministre de l'Éducation, n'hésitait pas, lui aussi, à affirmer, au sujet du secteur privé, que « parler dans ces conditions d'une menace à l'intégrité du secteur public, c'est se nourrir de « clichés faciles » car c'est plutôt parler d'un monopole rigide pour le secteur public. »

Sur le plan pratique, il faut, je crois, établir la véritable problématique qui servira inévitablement au débat préconisé par certains dirigeants politiques. Il faut d'abord se rappeler un principe de base en éducation: le choix de l'école pour ses enfants est un droit fondamental pour tout parent. S'il fallait en croire certains adversaires de l'école privée, la disparition de ces écoles équivaldrait à la disparition d'un privilège trop longtemps maintenu au détriment de l'ensemble de la population. Or l'accès à l'école privée n'est pas un privilège, mais un droit fondamental dont il est relativement facile de remonter l'histoire.

Le 10 décembre 1948, l'assemblée générale des Nations unies, dans sa Déclaration universelle des droits de l'homme, identifiait clairement deux droits relatifs à l'éducation: 1) Toute personne a droit à l'éducation. 2) Les parents ont prioritairement le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. Ici même au Québec, le législateur faisait siennes ces mêmes lois lors de la création du ministère de l'Éducation. Le texte québécois va même plus loin et reconnaît à ses citoyens le droit pour les personnes et les groupes de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins. Cette précision est donc d'une extrême importance au-delà de cet exercice d'un droit fondamental déjà mondialement reconnu.

De plus, nos gouvernements ont le pouvoir de réglementer de diverses façons pour éviter aux citoyens des inconvénients éventuels qui pourraient entraîner une situation de monopole dans un secteur donné.

Au-delà de tous ces énoncés de principe qui légitiment notre action scolaire au sein de notre communauté, nous tenons à affirmer que les dirigeants de la Fondation Bouchard — organisme bénévole qui veille au maintien du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière — continueront de respecter, comme ils l'ont toujours fait dans le passé, les tenants de l'école publique et de vivre en harmonie avec eux.

Ce respect des autres dans un domaine aussi délicat que l'éducation devrait d'ailleurs être considéré comme l'élément rassembleur et indispensable de toute action future à l'échelle provinciale. Nous comprenons évidemment qu'il pourra toujours y avoir des différences entre les écoles privées du milieu rural et du milieu urbain, mais les principes de base seront toujours les mêmes.

Puissent nos commissions scolaires et nos responsables de l'éducation se donner la main afin d'assurer à nos concitoyens québécois la meilleure formation possible et reconnaître la mission véritable et légitime de nos institutions privées. Ce ne sera d'ailleurs là que la confirmation de ce que contiennent la justice naturelle et le droit fondamental des parents à l'école de leur choix.

RÉFLEXION

Vérité et honnêteté en politique

Le scandale des commandites et la Commission Gomery posent plusieurs questions, mais une des principales, sinon la principale, est le rapport entre la politique, la vérité et l'honnêteté.

La politique, à travers l'histoire et peu importe les régimes, a toujours été le théâtre de luttes féroces pour la prise et la conservation du pouvoir. En démocratie, qui est aussi un état de droit, il y a une foule de règles juridiques que les différentes parties doivent suivre pour que ces luttes demeurent civilisées et plutôt justes. Mais le processus politique implique aussi des projets de société, des programmes, des promesses de changement, présentés par des groupes ou partis, afin d'obtenir l'adhésion de l'électorat. Pour séduire celui-ci, il faut donc le faire un peu rêver, lui faire entrevoir que son sort peut s'améliorer. Comme un

vendeur d'automobiles, le politicien n'insistera toutefois pas sur les défauts du modèle... La vérité commence déjà à être maquillée.

De fait, la politique étant le lieu intrinsèque du pouvoir, il ne peut aussi être le lieu de la vérité absolue. Pour le bien de la société, il est bon qu'il en soit ainsi. L'atteinte de la complète vérité ne peut apparemment se faire que dans un autre monde... À cette question de la vérité en politique, un politicien m'a déjà répondu qu'il ne mentait jamais, mais qu'il ne pouvait dire toute la vérité... Il est aussi bien vrai que les humains se disent rarement toute la vérité, se contentant de se dire, à l'occasion, leur vérité!

Si la vérité complète n'est pas possible ni souhaitable en politique, je ne crois aucunement qu'elle exclut l'honnêteté, la probité. Les politiciens comme les fon-

ctionnaires doivent respecter toutes les lois et ne peuvent se prêter à des fraudes, à des enrichissements personnels indus ou à de la corruption. Même si la distinction parfois peut être ténue, je pense qu'il faut distinguer entre la non-vérité et la malhonnêteté.

En mettant sur pied cette Commission Gomery, je doute fort que le premier ministre, Paul Martin, ait soupesé toutes les conséquences de sa décision. A-t-il le moins pensé que celle-ci augmenterait encore plus le cynisme des Canadiens à l'égard de la politique? A-t-il sérieusement pensé, évalué et comparé le tort et le bien que celle-ci pouvait causer à l'intérêt public et à des réputations? J'en doute beaucoup.

Michel Lebel
Ancien professeur de droit constitutionnel
Entretiens

OPINIONS

Égypte: une clé pour démocratiser le monde arabe

Une effervescence contestataire se fait sentir à l'aube de l'élection présidentielle

Tuieb Moalla

L'auteur est journaliste indépendant.
Il réside à Québec.

Comme dans la plupart des pays arabes et musulmans, une effervescence contestataire traverse actuellement l'Égypte. Plus qu'une simple conséquence des appels de l'administration américaine en faveur des réformes démocratiques dans le « Grand Moyen-Orient », il s'agit d'un mouvement interne qui milite, depuis des années, pour le triomphe d'un État basé sur le droit et non sur l'arbitraire. Il n'est pas interdit de penser qu'un éventuel changement démocratique en Égypte



Tuieb Moalla

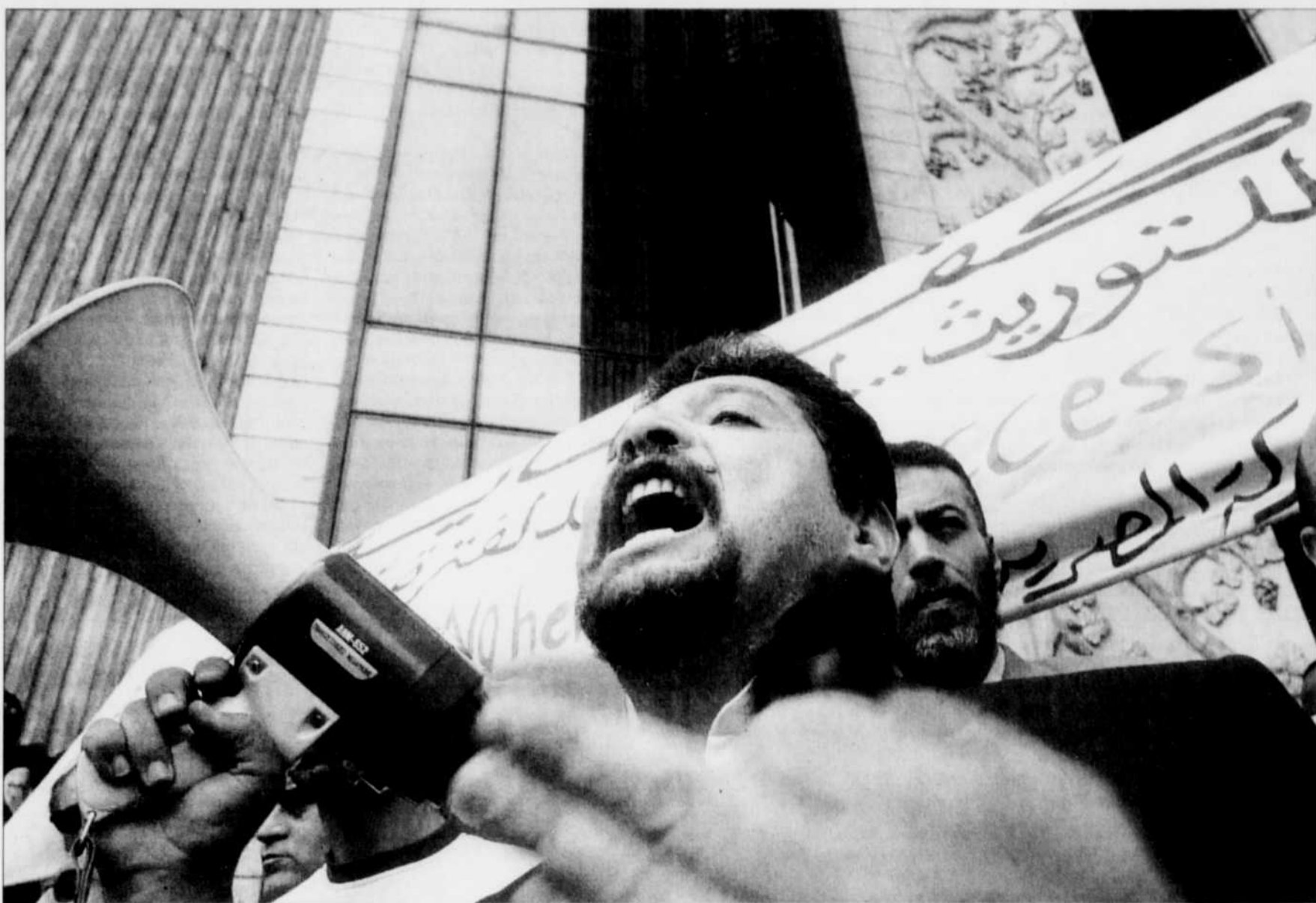
créerait une onde de choc dans le monde arabe.

Certains termes de la langue arabe sont désormais familiers en Occident. C'est le cas de mots comme Intifada, Allah, bédouin, fatwa, imam, hachisch, gazelle, girafe, safari, etc. Dans les prochaines semaines, un nouveau terme risque de faire son apparition : Kifaya. En arabe, il signifie « ça suffit ! ». C'est le nom que s'est donné le Mouvement égyptien pour le changement, une coalition dont le but déclaré est d'empêcher le président sortant Hosni Moubarak, 77 ans, de briguer un cinquième mandat consécutif lors des élections présidentielles de septembre prochain.

Le mouvement Kifaya a commencé à faire parler de lui en décembre 2004. Pour la première fois depuis des années, un mouvement politique égyptien franchissait les lignes rouges et concentrait ses critiques sur le président Moubarak lui-même. Depuis, les Égyptiens ne manifestent plus uniquement pour la liberté des Palestiniens ou des Irakiens, mais bien pour faire avancer des revendications démocratiques internes. Cantonnés auparavant dans les enceintes des mosquées et des universités, les protestataires ont pu, ces dernières semaines, sortir dans les rues du pays. Même si leur nombre dépassait rarement le nombre des policiers chargés de les surveiller (et de les réprimer à l'occasion comme ce fut la semaine dernière), ces protestations publiques sont significatives dans un pays où l'état d'urgence est en vigueur depuis 1981, année de l'assassinat du président Anouar Al-Sadate et de l'accession de Hosni Moubarak à la magistrature suprême.

Au sein de Kifaya, diverses tendances de l'opposition se côtoient. Y sont représentés la gauche marxiste, les libéraux, les nassériens (nationalistes arabes) et les indépendants. Récemment, le mouvement a reçu un important soutien de la part de centaines de juges. Ces derniers réclament une séparation « réelle » entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire expliquant que : « les élections doivent être, à toutes les étapes du scrutin, supervisées par la justice ».

En février dernier, le président Moubarak promettait d'amender la



Ce groupe de militants du Kifaya a manifesté au Caire contre le président Moubarak, le 27 avril dernier.

Constitution pour permettre une pluralité des candidatures aux élections présidentielles. Ces dernières se dérouleront désormais au suffrage universel direct, alors que seule une candidature unique était, auparavant, permise. La population devait se prononcer par un référendum — souvent boudé par les électeurs — pour entériner le choix d'un Parlement totalement dominé par le parti au pouvoir. Malgré la promesse de réformes, l'opposition n'est pas satisfaite. Elle demande à Moubarak de renoncer à briguer un autre mandat (ce dernier n'a pas encore formellement déposé sa candidature) et refuse toute idée de legs du pouvoir qui permettrait à Jemal Moubarak de succéder à son père. Fils du président, ce prospère homme d'affaires a une place prépondérante au sein du parti au pouvoir.

LE DOUBLE JEU DES ISLAMISTES

Pour l'instant, seuls les islamistes semblent se tenir à l'écart de Kifaya. Même s'ils appuient officiellement les revendications démocratiques du mouvement, les « Frères musulmans » pensent pouvoir monnayer leur soutien à une éventuelle candidature de Moubarak en échange d'une reconnaissance de leur parti. Depuis des années, il existe en effet un accord tacite entre les deux parties. En échange d'une islamisation des mœurs et d'un contrôle moral accru sur la popu-

lation, le pouvoir tolère — sans pour autant les légaliser — les activités des islamistes. Estimant constituer la première force politique au pays, ces derniers choisissent pour l'instant de ne pas croiser le fer avec un régime qui n'a pas hésité à réprimer féroce leurs branches les plus radicales (la Jamâa islamiya et le Jihad) au début des années 1990.

Ainsi, l'interdiction par la mosquée d'Al-Azhar de certaines œuvres d'écrivain(e)s progressistes (comme c'est le cas pour le dernier livre de la féministe Naoual Saadaoui) et les campagnes de presse orchestrées contre les « suppôts des puissances étrangères » (comprendre les défenseurs des droits humains) sont autant des gages donnés par les autorités aux islamistes. Lors d'entrevues accordées la semaine dernière à la télévision égyptienne, le président Moubarak laissait même entendre qu'il n'avait pas d'objection à ce que les islamistes participent à la vie publique en se fondant dans d'autres partis politiques dûment autorisés et en refusant les « interventions des puissances extérieures notamment américaines ». Cette dernière condition prête à sourire, sachant que l'Égypte est — avec Israël — le principal récipiendaire des aides publiques en provenance des États-Unis (2,3 milliards \$US par an).

EFFET BOULE DE NEIGE ?

Annoncé par l'administration Bush, quelques mois après le 11 septembre

2001, le projet « Grand Moyen-Orient » vise à implanter des réformes démocratiques dans une région s'étendant du Maghreb (Afrique du Nord) jusqu'en Afghanistan ! Ses buts affichés sont la tenue d'élections libres, le soutien des sociétés civiles et une « libération du potentiel du secteur privé ».

Ceci dit, la haine viscérale que les États-Unis inspirent chez les masses arabes et musulmanes rend ce projet de démocratisation caduque. Ces masses rappellent que l'administration Bush a récemment salué deux élections « démocratiques » qui se sont déroulées en Palestine et en Irak. Deux pays qui vivent sous occupation. Et il n'est pas rare de lire dans la presse arabe des éditoriaux enflammés sur la « prétendue démocratie américaine » qui torture les prisonniers à Guantanamo et à Abou Ghraïb (Bagdad).

Il est d'ailleurs significatif de noter qu'un des opposants égyptiens, Ayman Nour — ayant récemment reçu l'appui de Washington au moment de son emprisonnement —, a perdu beaucoup de sa crédibilité chez l'élite et la population égyptiennes. Pour aider les démocrates arabes, l'administration Bush a tout intérêt à ne plus leur afficher de soutien ostentatoire.

La forte mainmise du pouvoir égyptien sur la vie politique et médiatique, la (relative) faiblesse de l'opposition et la priorité — pour le citoyen lambda — de questions aussi vitales que le logement et l'emploi rendent peu probable

un changement imminent des équilibres politiques égyptiens. À moins d'une soudaine explosion sociale comme le pays n'en a plus connu depuis janvier 1977 ou d'une nouvelle donne politique résultant du double attentat perpétré avant-hier au centre du Caire. Il n'est pas impossible que ce genre d'attentats préfigure une gestion exclusivement sécuritaire du pays.

Toutefois, si un changement démocratique devait voir le jour en Égypte, il pourrait faire boule de neige dans le monde arabe et musulman. Le poids historique et culturel de ce pays est indéniable. Deux importantes idéologies — celles des « Frères musulmans » et du nationalisme arabe — y ont vu le jour et pris leur essor, respectivement en 1928 et en 1952. Inspirées par le modèle égyptien, les élites arabes, vivant toutes sous des régimes autocratiques, devraient pouvoir inventer de nouvelles formes de lutte pour faire triompher leurs idéaux de démocratie.

Comme souvent, les blagues populaires sont le meilleur moyen de prendre le pouls de la rue égyptienne. La dernière, particulièrement savoureuse, concerne la prochaine réforme qui sera discutée au sein du Parlement en vue de garantir une pluralité des candidatures aux élections de septembre. Les farceurs affirment que le Parlement s'apprête à imposer un seul critère de sélection. Les prétendants devront seulement justifier d'une expérience de 24 ans en tant que... chefs d'État !

SANTÉ MENTALE ET TOXICOMANIE

« La qualité des services offerts est souvent déplorable »

Michael Kirby et Lucie Pépin

Ces deux sénateurs sont respectivement président et membre du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Plusieurs raisons expliquent les grands titres négatifs sur la santé mentale et la toxicomanie que l'on voit souvent dans les médias. Prenons-en deux fort simples. Tout d'abord, environ un cinquième des Canadiens et des Canadiennes souffriront d'une forme de trouble mental au cours de leur vie. En deuxième lieu, presque les deux tiers de ceux-ci ne voudront pas ou ne pourront pas chercher et obtenir de l'aide auprès des services professionnels existants.

Comme nous l'avons découvert durant plus de deux années d'études, la qualité des soins offerts aux personnes ayant un trouble mental ou une toxicomanie est souvent déplorable. Nous estimons que cela doit changer.

En février 2003, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a lancé une grande étude nationale sur l'état du système de santé mentale et de traitement de la toxicomanie au Canada. Nous nous sommes profondément engagés dans cette étude parce qu'une réforme est essentielle.

Après avoir publié trois rapports en novembre 2004, le Comité a commencé à travailler sur son rapport final. Il a décidé de faire plus que de tenir des audiences publiques. Nous voulons entendre directement le témoignage de personnes ayant une maladie mentale ou souffrant de toxicomanie.

En plus des audiences publiques qui seront tenues dans chaque province et territoire au cours des semaines à ve-

Le Comité est conscient des stigmates et de la discrimination qui sont les principaux freins au traitement

nir, le Comité a également décidé d'entreprendre des consultations approfondies par Internet qui lui permettront de communiquer directement avec des milliers de Canadiens et de Canadiennes qui ne seraient pas autrement en mesure de se faire entendre à l'aide des méthodes traditionnelles du Parlement.

Pour lancer notre consultation en ligne, nous avons affiché, en novembre dernier, un bref questionnaire dans le site du Comité. Le nombre de réponses

reçues a largement dépassé nos attentes. Nous avons aussi été très touchés par la candeur, l'intelligence et la passion des sondés. (Un rapport sur cette phase de consultation en ligne se trouve sur le site du Comité.)

Nous avons lancé récemment la seconde phase de notre consultation. Il s'agit d'un questionnaire plus détaillé qui permettra aux Canadiens et aux Canadiennes de nous donner leurs commentaires sur l'état du système de soins de santé mentale et sur les éventuels changements à y apporter. Il est possible de consulter le formulaire à l'adresse : www.parl.gc.ca/mentalhealth.

Nous invitons et encourageons tous les Canadiens et les Canadiennes, surtout ceux ayant une expérience personnelle de la maladie mentale ou de la toxicomanie, ainsi que ceux qui prennent soin de ces personnes, à prendre le temps de nous aider à élaborer des recommandations sur la meilleure façon d'améliorer les services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie.

Le Comité est parfaitement conscient des stigmates et de la discrimination qui sont non seulement les principaux freins au traitement, mais qui découragent également les gens de parler publiquement de leur expérience. C'est pour cette raison qu'il est

possible de répondre anonymement au questionnaire.

Jusqu'ici, notre étude nous a convaincus que la vaste majorité de personnes ayant un trouble mental ou une toxicomanie peut guérir. Cette guérison ne dépend pas seulement d'un traitement. Il faut également pouvoir avoir au moins un travail, un logement et un revenu.

Nos recommandations auront pour objectif de surmonter ces obstacles pour que la guérison soit possible. Il faut notamment faire quelque chose à propos de la nature fragmentée, avec ses programmes multiples et déconnectés, de notre système de prestation de services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie.

Certains des remèdes à apporter sont bien connus. Chacun convient qu'il est préférable que les services soient fournis à la communauté. Toutefois, par le passé, la transition entre un traitement en institution et un traitement dans la communauté était mal planifiée et s'assortissait de ressources insuffisantes. Nous comptons recommander des mesures qui permettront de ne pas répéter ces erreurs.

De plus, il est également manifeste qu'un système de soins primaires bien organisé et étroitement lié aux servi-

ces communautaires et de santé publique pourrait mener à une bien meilleure intégration des ressources nécessaires pour les personnes ayant un trouble mental ou une toxicomanie.

Nous soulignerons que, contrairement à la plupart des autres pays de l'OCDE, le Canada n'a pas de stratégie nationale de promotion de la santé mentale et de traitement des troubles mentaux et de la toxicomanie. L'Australie, par exemple, est dotée d'une stratégie nationale de cet ordre depuis une douzaine d'années et celle-ci a abouti à de nettes améliorations.

Le rapport final du Comité contiendra un ensemble complet de recommandations visant à restructurer et à améliorer la prestation de services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie au Canada. Nous demandons à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes de participer à la formulation de ces recommandations, notamment en répondant au questionnaire du Comité, à l'adresse : www.parl.gc.ca/mentalhealth.

Nous sommes également convaincus que, pour que ces recommandations soient appliquées, il faudra que les Canadiens et les Canadiennes, d'un bout à l'autre du pays, talonnent les gouvernements dans les mois et les années à venir sur la question.

L'EST ET LA CÔTE-NORD

TRAVERSE LES ESCOUMINS—
TROIS-PISTOLES

Compensations exigées d'Ottawa

Les deux villages perdront 5 millions \$ par année pendant la réfection des quais

STEEVE PARADIS
Collaboration spéciale

■ LES ESCOUMINS — Ce n'est pas de gaieté de cœur que les communautés des Escoumins et de Trois-Pistoles ont accepté les 13 millions \$ consentis par Ottawa pour la réfection des quais des deux villages, car la somme sera loin de suffire.

Les deux communautés demandent toutefois au fédéral des mesures d'atténuation pour compenser les 5 millions \$ perdus annuellement en retombées avec l'interruption, pour au moins deux ans, du service de traversier.

«On n'a pas encore précisé l'ampleur et la forme des mesures d'atténuation, mais il devra y en avoir. En 2002 (lors du précédent arrêt du traversier), on n'avait reçu aucune compensation», a lancé le maire des Escoumins, Pierre Laurencelle, lors d'une séance d'information devant environ 70 de ses concitoyens hier.

La plupart des orateurs invités ont rappelé que le gouvernement fédéral aurait eu amplement le temps de réparer les quais avant de les céder au milieu, comme il entend le faire. «La vie utile des deux quais était déjà atteinte lors de l'instauration du programme de cession des quais, en 1996», a signalé Richard Laberge, un consultant qui a participé à la mise en œuvre de ce programme, alors qu'il était fonctionnaire.

Devant les conditions de sol qui prévalent à Trois-Pistoles, M. Laberge a estimé à 24 millions \$ la réfection complète des deux quais. «Le 13 millions \$ du fédéral, ce n'est basé sur aucune opinion technique», a-t-il ajouté.

Le préfet de la MRC de la Haute-Côte-Nord, Jean-Marie Delauney, espère qu'Ottawa allongera rapidement ce qui manque pour réparer les infrastructures, vitales au développement des deux communautés. La traverse

Les Escoumins—Trois-Pistoles est la plus vieille sur la Côte-Nord et n'est pas subventionnée.

«Promesse non tenue après promesse, on devient moins optimiste, a-t-il déclaré. Pourquoi le fédéral a décidé de ne plus s'occuper des quais et des aéroports, alors que c'est lui qui a l'argent? C'est bien beau de céder des équipements aux municipalités, mais on n'a pas d'argent pour les entretenir et les réparer en cas de bris.»

LEVIER ÉCONOMIQUE

Le chef de bande d'Essipit, Denis Ross, dont la communauté est actionnaire de la Compagnie de navigation des Basques, voit d'un bon œil l'éventuelle cession des installations de la traverse. «Une fois les travaux de réfection terminés, un service de traversier géré localement constituerait un important levier économique pour notre région», a affirmé le chef innu.

Tous étaient aussi unanimes à demander aux citoyens des deux côtés du fleuve de se mobiliser afin de mettre plus de pression sur Ottawa. «Il est primordial que la population manifeste l'importance qu'elle accorde à son service de traversier», a dit Jean-Pierre Rioux, maire de Trois-Pistoles.

Le service du traversier L'Heritage emploie 25 personnes, qui ont su par les médias qu'elles n'avaient pas de travail cet été, a déploré le porte-parole de la Compagnie de navigation des Basques, Alain Doucet.

TROIS LIGNES DE TRANSPORT EFFONDREES SUR LA CÔTE-NORD

Hydro commence à réparer ses pylônes

■ Le mauvais temps ayant fait trêve, les monteurs d'Hydro-Québec ont finalement réussi à s'approcher des pylônes qui se sont effondrés la semaine dernière au nord de Port-Cartier. Les travaux prioritaires comprennent la réparation du câble de garde de la ligne 702S, tombé vendredi soir, une étape qui devrait prendre quelques jours. Ce sera ensuite la réparation des trois pylônes de la ligne 7027, écroulés jeudi, qui devrait prendre entre 7 et 10 jours selon la société d'État. La réactivation de ces deux lignes se fera simultanément, lorsqu'elles seront toutes deux réparées.

Quant à la ligne 7029, la plus endommagée des trois en provenance de Churchill Falls, avec 11 pylônes effondrés lundi sous le verglas, les travaux s'étendront sur environ quatre semaines et débiteront quand les chantiers des deux autres lignes seront complétés. Hydro a aussi laissé savoir que 17 pylônes remplaceront les 11 tombés sur la ligne 7029, réduisant ainsi la longueur des portées. De nouveaux critères de conception seront également appliqués afin d'augmenter la résistance de cette ligne aux conditions climatiques extrêmes. *Steeve Paradis (collaboration spéciale)*

Ouvert! Kia Ste-Foy



SEDONA
Modèle LX 2005

spécial d'ouverture
21 995\$*

~~26 995\$~~

★★★★★
INDICE DE SÉCURITÉ OPTIMAL**

L'UNE DES MINI-FOURGONNETTES LES PLUS SÉCURITAIRES QUE LA NHSTA AIT TESTÉES, ET RÉCIPENDIAIRE DE LA COTE GLOBALE DE RÉSISTANCE À L'IMPACT « 5 ÉTOILES ».

Résultats des tests de la NHSTA (National Highway Traffic Safety Administration).

Programme
Protection Totale
5-5-5

PLUS QU'UNE GARANTIE

GARANTIE SANS SOUCI DE 5 ANS/100 000 KM
GARANTIE SUR LE GROUPE MOTEUR/PROPUSEUR DE 5 ANS/100 000 KM
ASSISTANCE ROUTIÈRE AVANTAGE PLUS DE 5 ANS/100 000 KM



Modèle LS illustré

Louez à partir de **149\$** par mois/taxi/mois

0 \$ de dépôt de sécurité
Dépôt de 995 \$ comptant
Frais de livraison et destination inclus.

- * Support lombaire
- * Quatre freins à disque
- * 3 types d'ajustement du siège



Modèle LX

Louez à partir de **199\$** par mois/taxi/mois

Dépôt de 3500 \$ comptant
Frais de livraison et destination en sus.

- * 6 coussins gonflables
- * Roues en alliage
- * Système d'assistance au freinage d'urgence
- * Quatre freins à disque



NOUVELLE ADRESSE
2335, ave Watt à Sainte-Foy
Venez nous rencontrer !

KIA

654-2929
2335, ave Watt, Sainte-Foy
www.kiastefoy.com

Kia Ste Foy
Exactement ce que tu veux !

* Frais de livraison et destination en sus.

Certaines conditions s'appliquent. Détails en succursale. Photos à titre indicatif seulement.

LACS MÉTIS ET MISTIGOUÈCHE Le gouvernement juge ses barrages sécuritaires

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

RIMOUSKI — Les barrages des lacs Métis et Mistigouèche sont sécuritaires et ne menacent pas la sécurité de la population de la MRC de la Mitis, au Bas-Saint-Laurent.

«Avec l'abaissement du niveau d'eau de 1,5 mètre, il n'y a pas de risque de rupture de ces ouvrages et de danger pour la sécurité des populations. Si on diagnostiquait des faiblesses lors de la surveillance, des mesures additionnelles pourraient être prises», répond Yvon Gosselin, directeur général du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ), une agence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Il y a au Québec 811 petits barrages utilisés à des fins de contrôle des inondations, résidentielles, récréotouristiques ou municipales.

«Le gouvernement se demande si la restauration de ces ouvrages vaut l'investissement exigé et est rentable en termes de bénéfices de toutes sortes. Il aura à se prononcer sur des orientations générales sur son parc de barrages publics», a ajouté M. Gosselin.

Ces deux barrages présentent une dégradation qui inquiète pourtant les maires de la MRC de la Mitis. Ils parlent d'un «état douteux de l'écran d'étalement des digues et des fondations.»

Les élus municipaux, qui demandent une intervention rapide de Québec, ont fait part mercredi de leur «insatisfaction totale» face à ce dossier à l'étude depuis quatre ans.

«De deux choses l'une: ou bien Hydro-Québec a été alarmiste lorsque le dossier a été présenté il y a bientôt quatre ans, et qu'il n'y a vraiment pas d'urgence. Ou bien le gouvernement a décidé de laisser mourir à petit feu, de façon discrète, ce barrage orphelin», a lancé Gaston Gaudreault, préfet de la MRC de La Mitis. «Un discours alarmiste», a apprécié Chantale Turgeon, attachée de presse du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Thomas J. Mulcair.

Hydro-Québec gère actuellement ce type d'infrastructures pour le ministère du Développement durable et de l'Environnement, mais souhaite se délester de cette responsabilité, compte tenu que ces installations n'ont que des fins environnementales. Il y a cinq ans, Hydro-Québec aurait reconnu que le barrage nécessitait des réparations pour quelque 7 millions \$.

Construit il y a 85 ans, le barrage retient les eaux du lac Mitis, un réservoir de 25 kilomètres de long. Le lac est aussi prisé pour la pêche du touladi.

Si le barrage cédait, le village de Sainte-Angèle-de-Mérici serait inondé et 8000 résidents de la région de Mont-Joli seraient privés d'eau potable.

Enquête remise

■ Le juge Robert Lévesque a ordonné la remise au 6 juin de l'enquête préliminaire de Micheline Labrie, une femme de 45 ans accusée du meurtre de Reina Henley, 57 ans, de Mont-Louis. Selon l'avocat de la prévenue, un retard dans la réception de

documents, dont une analyse d'ADN, motive ce report. Une ordonnance de non-publication sur les faits a déjà été émise afin de favoriser la sélection d'un éventuel jury. Entre-temps, l'accusée demeure en liberté. Elle doit toutefois se soumettre à plusieurs conditions. *Henri Michaud (collaboration spéciale)*

Un aviateur canadien sera enterré auprès de ses camarades, aux Pays-Bas

EPE, Pays-Bas (PC) — Pendant 61 ans, Michael Cassidy n'a jamais cessé de se demander pourquoi il avait survécu à l'écrasement de son bombardier Halifax dans un champ hollandais où ont péri cinq de ses camarades membres de l'équipage de l'appareil.

En perte d'altitude après avoir perdu son nez, arraché par un autre bombardier canadien, l'avion fut atteint par la défense antiaérienne allemande, durant la nuit du 24 avril 1944, incitant le pilote Doug Watterson à donner à son équipage l'ordre de sauter en parachute.

M. Cassidy, un mitrailleur de queue originaire de la région d'Ottawa, eut de la difficulté à trouver son parachute, dans le noir, avant de se glisser dans une mince ouverture pratiquée dans sa tourelle. Au moment de sauter, il put apercevoir quatre de ses six compagnons, immobiles, dans l'appareil. Il croyait pourtant qu'ils avaient déjà plongé dans le vide.

Peu après, il se retrouvait au sol et il put voir l'épave du bombardier, en flammes dans un champ, non loin du village de Zuilichem.

Le souvenir des ultimes moments de ce qui constituait son troisième vol au-dessus de territoires occupés par l'Allemagne avec son escadron de l'aviation canadienne ne l'a jamais quitté. Aujourd'hui, tout juste six semaines après son décès à l'âge de 81 ans, à Toronto, des suites d'un cancer de la prostate, le vœu de M. Cassidy, qui avait exprimé le souhait d'être inhumé auprès de ses camarades, est sur le point d'être exaucé.

La veuve de l'ancien aviateur, Jana Cassidy, devait en effet se rendre avec les cendres de son mari à Zuilichem, dans le sud des Pays-Bas, hier, en vue d'un enterrement militaire prévu demain.

« Ils étaient ses frères d'armes », a affirmé M^{me} Cassidy lors d'un entretien accordé depuis Toronto, alors qu'elle se préparait à se rendre aux Pays-Bas avec sa mère, son frère et quelques-uns des 10 enfants de M. Cassidy.

Âgée de 28 ans, M^{me} Cassidy, qui a passé quatre années avec son mari, a indiqué que ce dernier avait sans cesse en tête et dans son cœur ses compagnons. « Après toutes ses années, il se demandait encore : "Qu'aurions-nous pu faire pour sauver toutes nos vies ?" »



La veuve de Michael Cassidy, Jana, devait se rendre avec les cendres de son mari à Zuilichem.

Le cofondateur de Greenpeace s'éteint

■ TORONTO — Bob Hunter, diffuseur, journaliste, auteur et cofondateur de l'organisation écologiste Greenpeace est décédé hier d'un cancer de la prostate, à l'âge de 63 ans. Bob Hunter est mort entouré de son épouse Bobbi, qui l'a accompagné

pendant 31 ans, et de ses enfants Will, Emily, Conan et Justine. « Bob était un raconteur inspiré, un combattant audacieux et un mystique sans prétention », affirme John Doherty, président de Greenpeace Canada dans un communiqué. Il avait le sens de l'humour, mais il était toujours sérieux quand il parlait de sauver le monde. » Bob Hunter avait contribué à la création de Greenpeace en 1972. Aujourd'hui, l'organi-

sation est présente dans 40 pays et compte 2,5 millions de membres. Hunter avait quitté l'organisation en 1981 et avait porté son message écologique dans divers médias, dont Citytv. Reconnu comme l'un des plus grands héros de l'écologie du XX^e siècle par le magazine *Times*, Hunter avait tenté sa chance dans l'arène politique en 2001, pour le Parti libéral de l'Ontario, lors d'une élection complémentaire, mais sans succès. PC

APPROBATION DE MÉDICAMENTS

La Cour fédérale blâme l'Agent de l'intégrité de la fonction publique

OTTAWA (PC) — La Cour fédérale a reproché à l'Agent de l'intégrité de la fonction publique de ne pas avoir enquêté correctement sur les plaintes déposées par des scientifiques du ministère fédéral de la Santé.

Les quatre chercheurs alléguaient avoir subi des pressions pour approuver des médicaments non sécuritaires. Le tribunal a ordonné à Edward Keyserlingk de réexaminer son enquête sur les plaintes formulées par Shiv Chopra, Margaret Haydon, Gerard Lambert et le défunt Cris Bassude.

Les trois premiers ont été congédiés l'an dernier, mais ce verdict pourrait ouvrir la voie à leur réintégration.

De même, cette décision judiciaire pourrait saper la crédibilité de l'Agence de l'intégrité de la fonction publique, mise sur pied en 2002 pour protéger les employés qui dénoncent les manquements et écarts dans la fonction publique.

« (L'Agence de Keyserlingk) n'a pas travaillé de façon suffisamment approfondie et n'a pas fait porter son enquête sur toutes les questions qui au-

raient dû être traitées », a commenté un avocat qui représentait les chercheurs, David Yazbeck.

Les chercheurs avaient déposé une plainte conjointe le 31 mai 2002. Ils prétendaient qu'ils subissaient les pressions de leurs superviseurs, afin d'autoriser des médicaments pour vétérinaires, sans avoir aucune preuve de leur innocuité chez les humains.

Ils avaient fait état d'une liste de médicaments donnés aux animaux en vue de prévenir des maladies ou d'accélérer la croissance. Ils craignaient que des résidus de ces médicaments se logent dans la viande ou persistent dans l'environnement par l'entremise des matières fécales.

M. Keyserlingk a enquêté sur un seul médicament, le Tylosin, mais pas sur les autres compris dans la liste: Revalor H, Synergistin Injectable Suspension, Bayril, rBSTm Carboxidex et Eugenol. Le porte-parole de M. Keyserlingk, Pierre Martel, a dit que la décision allait être examinée et que l'agence n'avait pas encore décidé de la suite des choses.

La Santé publique ouvre l'œil sur des cas de rubéole au Canada

TORONTO (PC) — Les laboratoires provinciaux de partout au pays se sont vu demander d'être à l'affût de cas de rubéole, à la suite d'une épidémie de cette maladie dans le sud-ouest de l'Ontario.

Mais jusqu'à présent, rien n'indique que la maladie se soit propagée à l'extérieur de la province, a indiqué hier Aggie Adamczyk, porte-parole de l'Agence de santé publique du Canada (ASPC).

PRÉCAUTION

« Notre agence a transmis une demande d'information au Réseau des laboratoires de santé publique du Canada, afin de déterminer s'il y avait de récents cas de rubéole ailleurs », a déclaré M^{me} Adamczyk depuis Ottawa.

« Jusqu'à maintenant, nous n'avons eu aucune indication que l'épidémie

se soit étendue à d'autres collectivités au Canada », a-t-elle ajouté.

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario a confirmé vendredi qu'une épidémie impliquant

au moins 50 cas avait été détectée dans la région de Woodstock, dans le comté ontarien d'Oxford. Certains de ces cas ont été découverts dans des comtés voisins de Brant et Norfolk.

Le cœur de l'épidémie se situe autour de la Rehoboth Christian School de Norwich, qui compte des écoliers provenant d'une communauté religieuse dont les membres ne croient pas aux vertus de la vaccination.

Une épidémie dans le sud de l'Ontario suscite des craintes



« L'aspect d'un VUS et la commodité d'une minifourgonnette »

PONTIAC MONTANA SV6

Système de communication et d'assistance OnStar** • Moteur V6 3,5 L à ISC de 200 HP • Boîte automatique à 4 vitesses • Freins ABS à disque aux 4 roues • Lecteur CD et MP3 • Télédverrouillage, glaces avant/de custodes arrière et rétroviseurs chauffants à commandes électriques • Climatisation • Roues de 16 po • Glaces arrière teintées foncées • Tapis protecteurs avant et arrière • Garantie limitée 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur sans aucune franchise

20 498 \$
à l'achat*

Renseignez-vous
sur notre promotion
de DVD sans frais.

CARACTÉRISTIQUES	MONTANA SV6 R7D 2005 À EMPATTEMENT ORDINAIRE	DODGE CARAVAN 2005 28C
Moteur/HP	V6 de 3,5 L - 200 HP	V6 de 3,3 L - 180 HP
Roues	16 po en acier	15 po en acier
Télédverrouillage	De série	En option (PDSF 350*)
Lecteur MP3	De série	Non disponible
Système de rails au pavillon	De série	Non disponible
Banquette de troisième rangée	À dossier divisé 50/50, rabattable à plat et amovible	Banquette pleine largeur, rabattable à plat et amovible
Démarrateur à distance installé à l'usine	En option	Non disponible
Freins	Freins à disque aux 4 roues	Freins à disque à l'avant/ freins à tambour à l'arrière
Système de freinage antiblocage	De série	En option (PDSF 570*)
OnStar**	De série (incluant un abonnement d'un an au plan Sain et sauf)	Non disponible

PONTIAC LA PASSION DE CONDUIRE



L'Association des concessionnaires Pontiac-Buick-GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant au modèle neuf 2005 Montana SV6 (2U11416/R7D). Le modèle illustré peut comprendre certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. **Incluant un abonnement d'un an gratuit au plan Sain et sauf. Contrat de service requis. Pour obtenir tous les détails et les modalités liés au système OnStar, appelez au 1 800 667-9277, informez-vous auprès de votre concessionnaire ou consultez le site www.onstarcanada.com. *À l'achat, préparation incluse. Transport (1 120 \$), immatriculation, assurance et taxes en sus. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incluant d'achat ou de location à l'acquisition des programmes de La Carle GM et de GM Malicé. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre. Un échange entre concessionnaires peut être requis. Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, au 1 800 463-7483 ou visitez www.gmcanada.com.